



NORMES NORD-AMÉRICAINES DE MENUISERIE ARCHITECTURALE 4.0

Glossaire

A | B | C | D | E | F | G | H | I

J | K | L | M | N | O | P | Q | R

S | T | U | V | W | X, Y, Z



INTRODUCTION / A

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

INTRODUCTION

Le GLOSSAIRE se compose de définitions de mots utilisés dans ces normes et vise à en clarifier le sens et l'usage selon le contexte propre à ces normes.

A

À COEUR COUPÉ (CUT HEART) : Voir à cœur divisé.

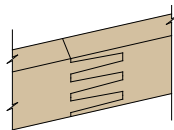
À CŒUR DIVISÉ (SPLIT HEART) : Méthode permettant d'obtenir un motif en forme de «V» inversé ou de cathédrale, en agencant deux coupons de placage où l'on exige un agencement de couleur et de fil. Généralement, on obtient l'agencement désiré en éliminant le défaut au cœur (au centre) de la feuille de placage.



À PEINE VISIBLE (INCONSPICUOUS) : Difficile à voir sans un examen minutieux (comme une mesure des caractéristiques naturelles ou d'usinage).

ABOUTAGE À ENTURES MULTIPLES (FINGER JOINT) :

Lorsque les extrémités de deux pièces de bois sont coupées de façon à les rendre identiques. Utilisé le plus souvent pour augmenter la longueur d'une planche. Une série d'entailles en forme de doigts ou de sifflets appelées « entures » sont pratiquées aux extrémités des deux pièces de bois pour qu'elles s'emboîtent, puis les entures sont encollées pour que les pièces demeurent solidement en place. Peut aussi désigner un assemblage à queues droites



ABS: Abréviation de « acrylonitrile/butadiène/styrène », produit utilisé comme revêtement ou placage de chant décoratif synthétique.

ACAJOU (MAHOGANY) : Le terme « acajou » ne devrait pas être utilisé sans plus de précisions. Il faut savoir qu'on doit préciser quelle espèce d'acajou on veut utiliser parmi les nombreuses espèces, dites d'acajou existantes.

Les acajous d'Afrique, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud ou tropicale, ainsi que l'acajou américain sont des acajous vrais et véritables. La couleur de l'acajou américain varie entre le rose clair et le rouge clair, le brun rougeâtre et le brun doré ou l'ocre jaunâtre. La couleur de certains bois d'acajou a tendance à s'assombrir ou à s'éclaircir après usinage.

Le fil du bois de l'acajou américain peut donner des motifs en forme de « cathédrale », de rubanage cassé ou uni, de marbrure, d'onde en dos de violon, de vague et de ronce. Étant donné que l'uniformité de couleur n'est pas une caractéristique naturelle de ces espèces, il est recommandé de mentionner dans les spécifications relatives à la finition qu'un colorant ou une teinture soit appliqué afin de réduire au minimum les variations de couleurs si on veut obtenir une plus grande uniformité de couleur.

Le lauan (meranti) blanc et rouge, le tanguile et d'autres espèces originaires des Philippines, qui sont parfois appelés acajous des Philippines, ne sont pas de vrais acajous.

Lorsque seul le terme « acajou » est mentionné, cela signifie habituellement (mais pas toujours) que le manufacturier a choisi un bois d'acajou véritable, à moins qu'une espèce particulière n'ait été précisée dans le devis descriptif. Lorsque c'est l'acajou des Philippines qui est mentionné, cela désigne presque toujours le bois de lauan, de tanguile ou d'autres espèces naturelles de bois des Philippines.



ADHÉRENCE (ADHESION) : Le degré d'adhérence d'un feuil sur un substrat nu.

ADHÉSIF (ADHESIVE) : Composition capable de maintenir ensemble des matériaux par adhérence. C'est un terme général qui englobe tous les liants et les colles.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z



A (suite)

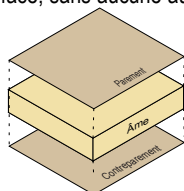


ADHÉSIF ENTIÈREMENT ÉTANCHE (*ADHESIVE TYPE I, FULLY WATERPROOF*) : Qui forme un lien qui conservera pratiquement tout son pouvoir de liaison, lorsque soumis occasionnellement à un mouillage ou un séchage complet; l'adhérence doit être d'une qualité telle que les échantillons peuvent supporter l'essai combiné de résistance au cisaillement et à l'ébullition à deux cycles, spécifié dans l'ANSI/HPVA HP (dernière édition). Souvent désigné « Type I ».

ADHÉSIF RÉSISTANT À L'EAU (*ADHESIVE TYPE II, WATER-RESISTANT*) : Qui forme un lien qui conservera pratiquement tout son pouvoir de liaison lorsque soumis occasionnellement à un mouillage ou un séchage complet; l'adhérence doit être d'une qualité telle que les échantillons peuvent supporter l'essai des trois cycles de trempage long, spécifié dans l'ANSI/HPVA HP (dernière édition). Souvent désigné « Type II ».

ADHÉSIF, PRESSÉ À FROID ET PRESSÉ À CHAUD (*ADHESIVE, COLD PRESS AND HOT PRESS*) : Le terme « pressé à froid » désigne un collage à l'aide d'une presse dont les plateaux ne sont pas chauffés. Le terme « pressé à chaud » désigne un collage à l'aide d'une presse dont les plateaux sont chauffés à la température prescrite lorsqu'elle est en fonctionnement.

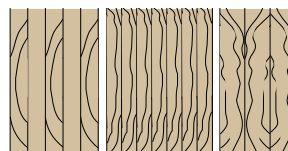
ADJACENTE (*ADJACENT*) : Lorsqu'une surface est en contact ou tout juste à côté d'une autre surface, sans aucune autre pièce entre les deux.



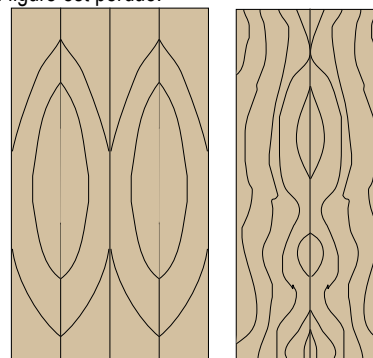
AGENCEMENT À PLAT (*SLIP-MATCHED*) : Raccord qui consiste à disposer des feuilles de placage d'une quartelle côte à côte, sans les retourner, dans le même ordre que la bille. Ce résultat permet donc que tous les coupons de placage ont la même face sur le parement (côté distendu ou comprimé) réduisant ainsi l'effet zébré ou de métamérisme.



AGENCEMENT BALANCÉ (*BALANCED-MATCH*) : Un terme couramment utilisé dans l'agencement retourné, qui consiste à appareiller deux ou plusieurs coupons de placage de largeur uniforme pour constituer un seul parement dans lequel les deux coupons les plus à l'extérieur ont la même largeur.



AGENCEMENT CENTRÉ (*CENTER-MATCHED*) : Appariement réalisé par l'assemblage d'un nombre pair de coupons de placages à l'aide d'un joint placé au centre du panneau ainsi formé; une petite partie seulement de la figure est perdue.



AGENCEMENT D'UN ENSEMBLE DE PORTE (*SET MATCH*) : Expression désignant l'aspect de trois portes ou plus, adjacentes, séparées uniquement par une section de leur cadre respectif.

AGENCEMENT DE LA DIRECTION DU MOTIF OU DU FIL DU BOIS DE PLACAGE (*DIRECTIONAL PATTERN OR VENEER GRAIN MATCH*) : Voir Agencement du fil du bois de placage ou de la direction du motif.

AGENCEMENT DE PANNEAUX (*PANEL MATCH*) : Action d'appareiller les feuilles de placage d'un panneau.



A (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

AGENCEMENT DE PANNEAUX ET COMPOSANTES EN SÉQUENCE (BLUEPRINT SEQUENCED PANELS AND COMPONENTS)

:Chaque panneau destiné au revêtement des murs et des autres composantes (p. ex., bureau, portes) est fabriqué selon les dimensions précises exigées par le plan de leur installation. Les coupons de placage de tous les panneaux sont d'agencement balancé et appareillés en séquence continue.

AGENCEMENT DES PANNEAUX DANS UNE PIÈCE (ROOM MATCH)

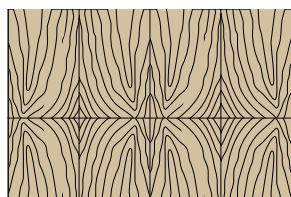
: Se rapporte à l'agencement des surfaces de panneau dans une salle.

AGENCEMENT DU FIL DU BOIS DE PLACAGE OU DE LA DIRECTION DU MOTIF (VENEER GRAIN OR DIRECTIONAL PATTERN MATCH)

: Effet visuel obtenu en alignant les composantes, préalablement découpées dans un même panneau, de façon à obtenir un fil continu ou un motif constant.

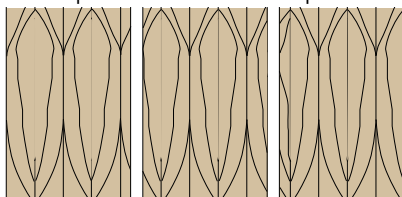
AGENCEMENT EN BOUT (END MATCH)

: Raccord consistant à réunir des feuilles de placage adjacentes sur la face d'un panneau. Les feuilles de placage sont raccordées bout à bout par agencement retourné. Méthode généralement utilisée pour la fabrication de très grands panneaux ou dans le cadre de projets pour lesquels seuls des placages de courtes longueurs sont offerts.



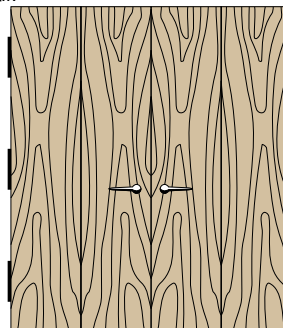
AGENCEMENT EN CONTINU (RUNNING MATCH)

: Réunion de placages exécutée en séquence continue. Chaque surface de panneau est constituée d'autant de feuilles de placage que nécessaire. Toutes les parties restantes ou inutilisées peuvent servir à revêtir le panneau suivant.



AGENCEMENT EN PAIRE (PAIR MATCH)

: Expression désignant l'aspect de deux portes adjacentes, séparées uniquement par une section de leur cadre respectif.

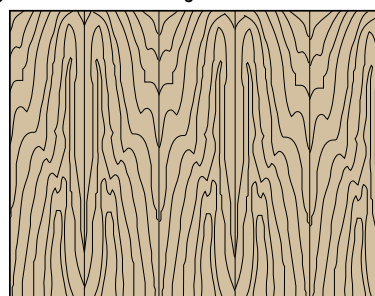


AGENCEMENT HARMONIEUX (PLEASING-MATCHED)

: Se dit d'une façade constituée de composantes lui donnant une apparence générale agréable. Il n'est pas nécessaire que les différents composantes soient parfaitement agencés, mais le caractère ou l'aspect de leur fil ne doit pas être trop dissemblable. Les forts contrastes de couleur aux points d'assemblage des composantes ne sont pas permis. Les coupons de placage sont choisis de façon à ce que ceux dont la couleur est plus claire que la moyenne ne soient placés à côté de coupons plus sombres que la moyenne.

AGENCEMENT RETOURNÉ (BOOK-MATCH)

: Assemblage parallèle de coupons de placage dont on retourne un coupon sur deux comme on tourne les pages d'un livre. Le fil du coupon suivant de la séquence est inversé par rapport au premier coupon, ce qui peut créer un contraste clair et foncé caractéristique lorsqu'on regarde la surface de la feuille de placage sous un certain angle.

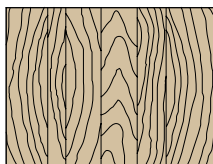


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

A (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

AGENCEMENT TOUT-VENANT (RANDOM MATCH) : Appariement de plusieurs feuilles de placage pour constituer le revêtement d'une face d'un panneau. La sélection aléatoire des feuilles de placage se fait à partir d'une quartelle ou plus afin de créer un dépareillage délibéré entre les éléments de placage.



AGRAFÉ (STAPLED) : Pièces fixées ensemble à l'aide de clous, y compris des clous ou agrafes enfoncés mécaniquement. Sur les surfaces exposées, les agrafes doivent être fixées parallèlement au fil du bois.

AGRIFIBRES (AGRIFIBER) : Désigne les produits de base fabriqués à partir de fibres récupérées d'une culture céréalière dont la composition s'apparente au panneau de particules. Doit satisfaire ou dépasser les propriétés de performance de l'ANSI A208.1 ou 2 compositpanel.org

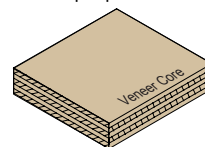
ALVÉOLE DANS LE CHÊNE ROUGE (HONEYCOMB IN RED OAK) : Défaut structural commun au chêne rouge causé par une bactérie dans le bois de cœur. Celle-ci provoque des odeurs anormales émanant du bois séché au four et entraîne la formation de petites dépressions à la surface du bois.



ÂME (CORE) : Le matériau (habituellement de placage, en bois, en panneau de particules, en panneau de fibres à densité moyenne ou constitué d'une combinaison de ceux-ci) sur lequel un matériau à surface apparente (habituellement de placage de bois ou en plastique stratifié) est apposé.



ÂME DE PLACAGE (VENEER CORE) : Âme d'un panneau multiplis (contreplaqué constituée d'un nombre impair de feuilles de placage, et dont le parement et le contreparement sont plaqués d'un recouvrement.



Certains produits spécialisés comportent une âme de placage dont le fil est caché par des plis transversaux faits de MDF. Ceux-ci permettent également de cacher les défauts.



Afin d'obtenir un panneau résistant et rigide, on utilise une âme de placage en bois dur, sans cavités, avec un nombre plus élevé de plis faits chacun d'un placage mince.



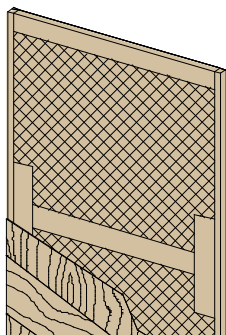
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

A (suite)

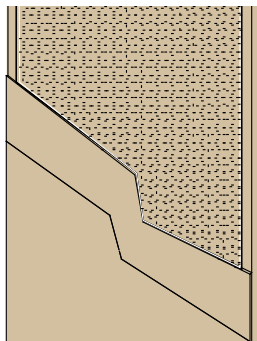
I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

ÂME DE PORTE (*DOOR CORE, PASSAGE*) : Est réglementée par la WDMA dans l'ANSI/WDMA I.S. 1A, ANSI/WDMA I.S. 6A, et ANSI/WDMA TM 15 au wdma.site-ym.com

- **CREUSE OU ALVÉOLÉE** (*HOLLOW*) : - Une âme constituée de baguettes ou d'autres unités de bois, de dérivés de bois ou de panneaux d'isolation laissant entre eux des vides appelés alvéoles ou cellules permettant de supporter les faces extérieures.



- **MINÉRALE** (*MINERAL*) : - Une âme en matériau ignifuge habituellement utilisée pour les portes exigeant un degré de résistance au feu de trois quarts d'heure ou plus.

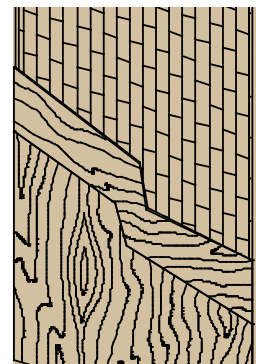


- **PLEINE** (*SOLID*) : La couche ou partie interne d'une porte plane. Elles sont habituellement fabriquées comme suit :

- **EN PANNEAUX DE PARTICULES** (*PARTICLEBOARD*) – Une âme pleine constituée de particules de bois ou d'autres particules de lignocellulose liées les unes aux autres avec un liant approprié, durcissant à la chaleur, pressées en panneau rigide dans une presse à plat.



- **EN PANNEAUX LATTÉS** (*STAVE*) – Une âme pleine constituée de blocs ou de lattes de bois.



- **BLOC DE BOIS, DOUBLÉ** (*WOOD BLOCK, LINED*) - Une âme pleine en deux parties; une âme centrale constituée de blocs de bois collée à deux doublures en bois ou constituées d'autres matériaux lignocellulosiques.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

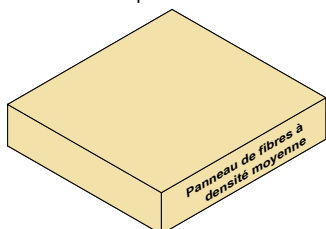
A (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

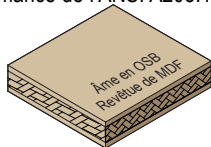
ÂME EN BOIS ABOUTÉ (STAVED CORE) : Terme se rapportant habituellement à une âme utilisée dans une porte plane constituée de blocs de bois collés sur chants et aux extrémités.



ÂME EN PANNEAU DE FIBRES À DENSITÉ MOYENNE - MDF (FIBERBOARD CORE (MEDIUM DENSITY FIBERBOARD MDF)) : Panneau dont l'âme est constituée de fibres de bois mélangées à des liants, le tout aggloméré à chaud et sous pression.



ÂME MIXTE (COMBINATION CORE) : Panneaux constitués d'un mélange de placages avec des âmes composites, offrant les avantages des deux produits. Ces âmes sont habituellement constituées de trois ou cinq plis de placage, ou d'un centre en panneau de grandes particules, ou tout autre fibre de bois, pris en sandwich entre des fines couches de produits composites comme le MDF, le panneau de particules, le panneau dur (HDF), etc. Ces combinaisons donnent habituellement un panneau renforcé, léger, dimensionnellement stable avec une meilleure résistance à l'arrachement et une surface plane. Doit satisfaire ou dépasser les caractéristiques de performance de l'ANSI A208.1 ou 2 compositepanel.org



ANNEAU DE CROISSANCE ANNUEL (RING, ANNUAL GROWTH) : Couche d'accroissement créée au cours d'une année dans le bois.

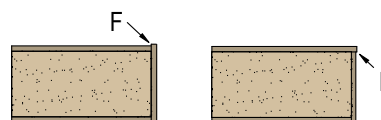


ANNEAUX DE CROISSANCE (GROWTH RINGS) : Désigne le cercle concentrique délimitant la couche de bois ajoutée à un arbre durant une seule saison de croissance. Les marques laissées par le cerne contribuent au mélange de figures que l'on retrouve dans les produits finis en bois. Un anneau de croissance comprend les deux parties soit le bois d'été et de printemps.

APPARENT (CONSPICUOUS) : Détectable; bien visible à l'oeil nu, lorsqu'observé sous un éclairage normal, d'une distance établie dans les présentes normes.

APPRÊTAGE (SEALING) : Procédé qui consiste à appliquer un produit de finition résistant à l'humidité sur les chants des découpes réalisées pour insérer un évier dans un comptoir. Également, l'apprêtage sert à désigner l'application d'un produit de finition sur les parties non visibles des éléments de menuiserie finis en usine. Un apprêtage adéquat est un facteur important pour stabiliser un panneau fini en usine.

ARASEMENT (OVERLAP) : Défaut provoqué par le chevauchement de deux plis de placage mal agencés, se manifestant par une surépaisseur locale ou éventuellement par une modification de l'aspect de surface du panneau.



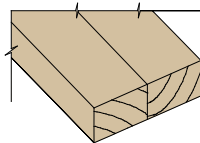
ARCHITECTE/DESIGNER (DESIGN PROFESSIONAL) : Un architecte, un créateur d'architectures intérieures, un rédacteur de descriptifs ou de devis ou toute autre personne qualifiée ou formée pour fournir des services dans la conception des bâtiments, des intérieurs et des meubles.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

A (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

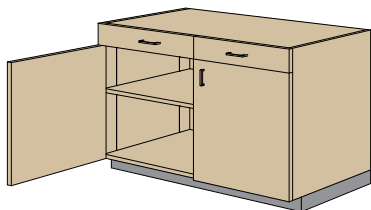
ARÊTE (ARRIS) : En architecture, angle saillant formé par la rencontre de deux surfaces planes ou courbes.



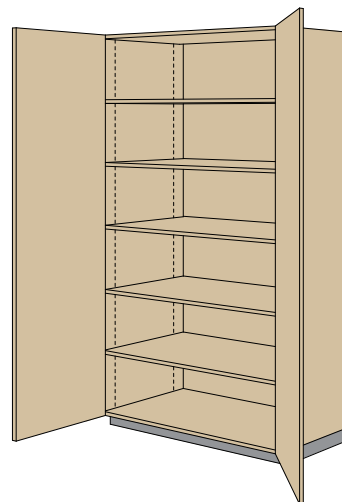
ARÊTES ARASÉES (EASED EDGES) : Pour la grande majorité des travaux, les arêtes vives ne sont pas permises. De telles arêtes sont habituellement légèrement arrondies en utilisant un abrasif à grains fins. Parfois, comme élément design, de telles arêtes sont usinées de façon à leur donner un faible rayon.



ARMOIRE DE COMPTOIR (CABINET, BASE) : Armoire de moins de 72" (1 829 mm) de hauteur, qui est soit déposée ou fixée au plancher, et est soit autoportante (et finie tous les côtés) ou encore fixée solidement au mur.

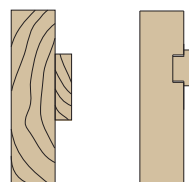


ARMOIRE HAUTE (CABINET, TALL STORAGE) : Armoire de 72" (1 829 mm) de hauteur ou plus, qui est soit déposée ou fixée au plancher, et est soit autoportante (et finie tous les côtés) ou encore fixée solidement au mur.

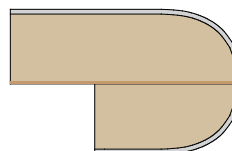


ARMOIRE MURALE (CABINET, WALL) : Armoire fixée solidement au mur et qui ne repose pas sur le plancher.

ARRÊTS OU BUTÉES (STOPS) : Désigne généralement une moulure utilisée pour caler une porte ou une fenêtre dans son encadrement.



ARRONDI (BULLNOSE) : Une forme convexe, arrondie comme le bord avant d'une marche d'escalier ou d'un comptoir.

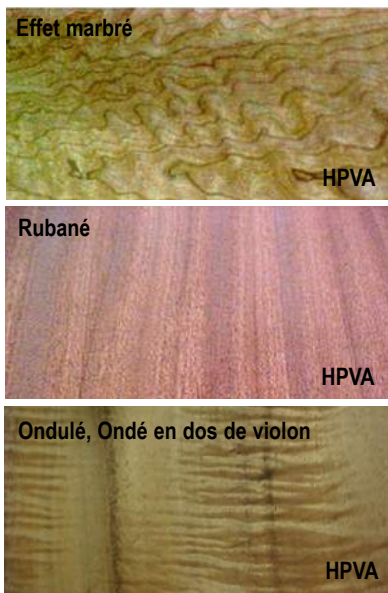


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

A (suite)

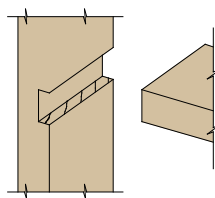
I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

ASPECT DU FIL (GRAIN FIGURE) : Aspect d'une surface de bois donné par les anneaux de croissance annuels, les rayons, les noeuds ou les déviations du fil, comme les entrecroisements, les vagues et une coloration irrégulière.



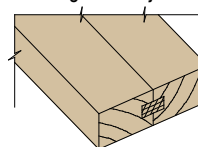
ASSEMBLAGE À EMBOÎTEMENT (LOCK JOINT) : Dispositif de verrouillage à auto-emboîtement entre deux éléments.

ASSEMBLAGE À ENTAILLE (DADO JOINT) : Une rainure rectangulaire faite perpendiculairement au fil d'une pièce de bois dans laquelle s'emboîte l'extrémité d'une autre pièce d'assemblage. Les variantes comprennent les assemblages à « tenon et mortaise » et à « entaille arrêtée ».

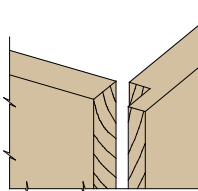


ASSEMBLAGE À FAUSSE LANGUETTE (SPLINE JOINT) :

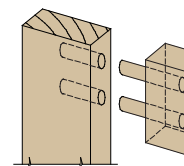
Assemblage formé par l'utilisation d'une languette. Les fausses languettes couvrent habituellement toute la longueur du joint.



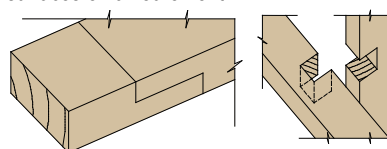
ASSEMBLAGE À FEUILLURE (RABBET JOINT) : Une rainure pratiquée en travers du fil, sur une rive ou à l'extrémité d'une pièce, pour recevoir la rive ou l'extrémité complémentaire d'une autre pièce.



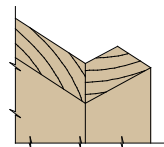
ASSEMBLAGE À GOUJONS (DOWELED JOINT) : Un assemblage utilisant des « goujons » (assemblage par goujons). Aussi, « assemblage longitudinal chevillé ».



ASSEMBLAGE À MI-BOIS (HALF LAP JOINT) : Joint entre deux pièces d'un matériau quelconque consistant en une entaille à mi-profondeur de l'épaisseur permettant aux deux rives d'être assemblées tout en maintenant les surfaces en affleurement.



ASSEMBLAGE À ONGLET (MITER JOINT) : Assemblage composé de deux pièces de même largeur, taillées à un même angle et formant un coin où le joint est la bissectrice.

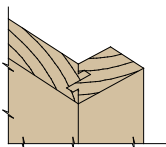


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

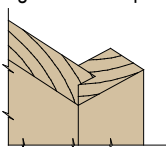
A (suite)



ASSEMBLAGE À ONGLET EMBOUVETÉ (*MITER, LOCK JOINT*) : Assemblage à onglet renforcé d'une rainure et languette.



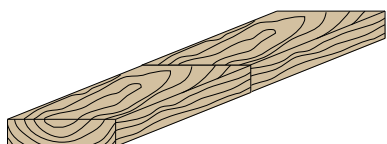
ASSEMBLAGE À ONGLET ÉPAULÉ (*MITER, SHOULDER JOINT*) : Tout type d'assemblage à onglet présentant une épaule, comme un onglet embouveté ou un onglet renforcé par une languette.



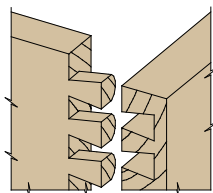
ASSEMBLAGE À PLAT (*BUTT JOINT*) : Joint où les extrémités de deux rives de bois équarri se rencontrent; joint d'extrémité, joint longitudinal.

ASSEMBLAGE À PLAT JOINT ET ABOUTER (*END BUTT JOINT*) :

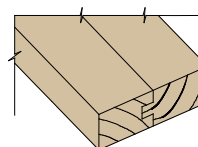
- Lorsque l'extrémité d'une planche est collée à un chant ou une face d'une autre planche pour former un angle (p. ex., les montants et traverses d'un cadre de façade).
- Se dit lorsque l'extrémité d'une planche est fixée à l'extrémité d'une autre pour en augmenter la longueur (p. ex., moulure de longueur variable).



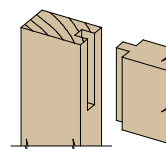
ASSEMBLAGE À QUEUE D'ARONDE (*DOVETAIL JOINT*) : Assemblage sur chant de deux pièces, l'une portant à son extrémité des parties saillantes de forme trapézoïdale (tenon) qui s'emboîtent dans des parties femelles de même forme (mortaise); les variantes comprennent les assemblages à « queue d'aronde et entaille » et à « entaille arrêtée ».



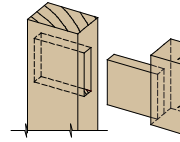
ASSEMBLAGE À RAINURE ET LANGUETTE (*TONGUE-AND-GROOVE JOINT*) : Assemblage constitué d'une partie saillante, la « languette », d'une pièce de bois, qui vient s'emboîter dans une partie en creux, la « rainure », d'une autre pièce de bois adjacente pour former un assemblage à rainure et languette.



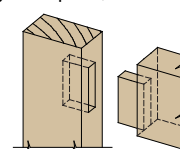
ASSEMBLAGE À TENON ET MORTAISE BORGNE (*MORTISE AND TENON, STUB JOINT*) : Un petit tenon est inséré dans une mortaise ou une rainure.



ASSEMBLAGE À TENON ET MORTAISE DÉBOUCHANT (*MORTISE AND TENON, THROUGH JOINT*) : Un assemblage à tenon et mortaise dans lequel le tenon inséré traverse complètement la mortaise et dont l'extrémité demeure visible une fois l'assemblage complété.



ASSEMBLAGE À TENON ET MORTAISE DISSIMULÉE (*MORTISE AND TENON, BLIND JOINT*) : Un assemblage à tenon et mortaise dans lequel le tenon s'emboîte dans la mortaise et n'est plus visible une fois l'assemblage complété; on dit aussi « à tenon dissimulé ».

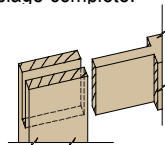


A (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

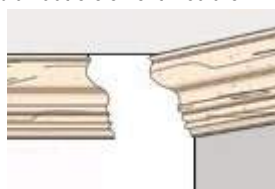
ASSEMBLAGE À TENON ET MORTAISE RAINURÉE

(*MORTISE AND TENON, SLOTTED JOINT*) : Un assemblage réunissant tenon et mortaise à angle droit et dans lequel le tenon demeure visible sur deux côtés une fois l'assemblage complété.



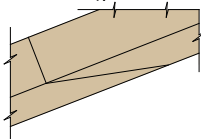
ASSEMBLAGE AJUSTÉ OU À CONTRE-PROFIL (*COPE/COPED*)

(*COPE/COPED*) : Usiner l'extrémité d'un élément de façon à ce qu'elle corresponde au profil d'un autre élément mouluré.



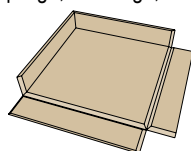
ASSEMBLAGE EN BISEAU OU À ENTURE (*SCARF JOINT*) :

Assemblage réalisé par juxtaposition et collage des extrémités de deux pièces taillées à onglet afin d'augmenter la longueur d'une planche.



ASSEMBLAGE USINÉ EN V (*MITERFOLD*) :

Usinage sur un même panneau dont le processus comprend le placement d'un ruban, l'usinage, l'application de l'adhésif, le pliage, le collage, le serrage et le nettoyage.



ASSEMBLAGES SOLIDES FABRIQUÉS AU CHANTIER

(*JOINTS TIGHT, FIELD*) : Tout assemblage ou combinaison d'assemblages ou de fixations mécaniques utilisé pour réunir deux éléments de menuiserie au chantier. L'écart entre les éléments ne doit pas excéder ceux mentionnés dans les présentes normes.

ASSEMBLAGES SOLIDES FABRIQUÉS EN ATELIER

(*JOINTS TIGHT, FACTORY*) : Tout assemblage ou combinaison d'assemblages ou de fixations mécaniques utilisé pour réunir deux éléments de menuiserie en atelier. L'écart entre les éléments ne doit pas excéder ceux mentionnés dans les présentes normes.

ATTACHE D'ANCRAGE (*ANCHORAGE FASTENER*) :

Système de vis utilisé pour fixer les armoires sur les murs lors de l'installation. Les exigences de ces vis se retrouvent à la section 10.



ATTACHE MÉCANIQUE (*FASTENER, MECHANICAL*) (*MECHANICAL FASTENER*) :

Terme générique désignant les dispositifs de fixation utilisés dans la fabrication et l'installation d'éléments de menuiserie architecturale, comme les goujons, goujons filetés, languettes, clous, vis, boulons, clous pneumatiques, etc.



ATTACHES APPARENTES (*EXPOSED FASTENERS*) :

Expression désignant tout dispositif de fixation mécanique, comblé ou non, qu'on peut voir sur les surfaces apparentes ou semi-apparentes des produits de menuiserie.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

B

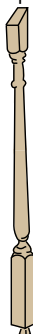
I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

B

BALUSTRADE OU GARDE-CORPS (*BALUSTRADE*) : Barrière de protection le long des côtés ouverts des balcons, des escaliers et des rampes, qui est formée par une série de pilastres, de balustres et de barres (mains courantes et lisses).



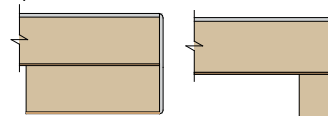
BALUSTRE (*BALUSTER*) : Colonnnette verticale soutenant la main courante d'un escalier ou le garde-corps d'une barrière.



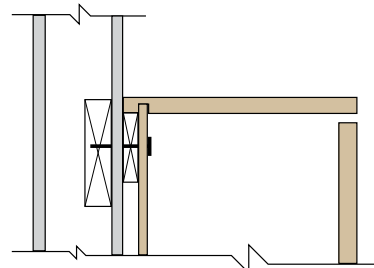
BANDE DE CHANT EN PVC (*PVC EDGING*) : Bordure en polychlorure de vinyle généralement appliquée à l'aide de rouleaux lisses par des plaqueuses de chants utilisant des adhésifs thermofusibles. Offerte en une grande variété de couleurs unies, de motifs, ou imitant le fil de bois, le tout recouvert d'un fini texturé ou lisse.



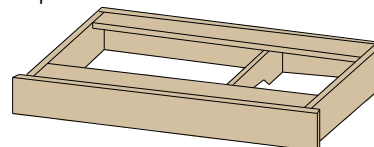
BANDES DE CHANTS AGENCÉES (*MATCHING EDGEBAND*) : Un chant plaqué présentant une couleur, une texture ou un fil compatible avec la surface du matériau adjacent.



BANDES D'ANCRAGE (*ANCHOR STRIPS*) : Utilisées pour assembler des éléments de menuiserie; parmi les autres appellations on peut retrouver bandes de clouage, listeaux d'accrochage, cornières, tasseaux.



BASE (*SLEEPER*) : Un élément de soutien, habituellement posé verticalement, entre les éléments frontaux et arrière d'un assemblage non intégral en coup-de-pied.



BISEAU (*BEVEL*) : Le biseau correspond à tout angle autre qu'un angle droit ; p. ex., un biseau de 3° qui équivaut à une pente de 1/8" (3,2 mm) sur une portée de 2" (50,8 mm). Dans les revêtements de plancher et de mur, cela désigne aussi une rainure en forme de V entre les lames, les planches ou les panneaux.

BLANC (*WHITE*) : Lorsqu'il est question de couleur et d'agencement, se rapporte au bois de placage tout aubier dont la couleur peut varier du rose au jaune.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

B (suite)

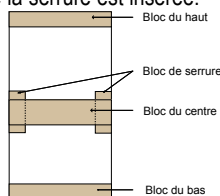
I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

BLANCHI SUR QUATRE FACES (S4S) : Expression signifiant « raboté sur quatre faces » et se rapportant généralement au processus de réduction du bois brut de dimensions nominales selon la largeur et l'épaisseur désirées.



BLANCHIMENT (BLEACHING) : Processus chimique utilisé pour décolorer le bois ou blanchir le bois massif ou les panneaux plaqués. Ce procédé peut être employé pour éclaircir un bois très sombre ou pour blanchir un bois de couleur plus claire. La plupart des bois ne deviennent pas complètement blancs lorsqu'on les blanchit.

BLOC DE SERRURE (LOCK BLOCK) : Une pièce ayant la même épaisseur que le montant ou l'âme de porte, qui est encastrée de façon contigüe au montant à un endroit correspondant à l'emplacement de la serrure, et dans laquelle la serrure est insérée.



BOIS D'AUBIER (SAPWOOD) : Se rapporte aux couches de bois extérieures d'un arbre (partie vivante), sous l'écorce, et de couleur plus claire. On utilise souvent le terme « sap » pour classer ce bois.



BOIS DE CHARPENTE COMPOSITE [STRUCTURAL COMPOSITE LUMBER (SCL)] Un composite anthropique constitué de fibres de bois toronnées provenant de différentes essences d'arbres, offrant une alternative au bois dimensionné. Le matériau est conçu pour offrir de la résistance et de la stabilité. Bien que ce ne soit pas vraiment du bois d'oeuvre, il est commercialisé et vendu comme un succédané du bois d'oeuvre pouvant remplacer des matériaux à âme en bois lamellé.



BOIS DE CŒUR OU DURAMEN (HEARTWOOD) : Partie centrale de l'arbre qui est en dormance ou sans activité, généralement bien distincte par sa couleur plus foncée que la partie plus externe (aubier).



BOIS DIMENSIONNÉ (DIMENSION LUMBER) : Matériau précoupé dans la largeur et l'épaisseur à une taille normalisée.



BOIS DUR (HARDWOOD) : Terme général désignant le bois d'oeuvre ou le bois de placage produit à partir d'arbres feuillus des régions tempérées ou tropicales, alors que le bois tendre provient d'arbres à aiguilles ou conifères. Ce terme ne s'applique pas à la dureté dans le sens physique. Les exigences minimales dans ce manuel de normes (NNAMA) sont basées sur les améliorations des règles de classement de la NHLA au - nhla.com



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

B (suite)



BOIS MASSIF (LUMBER) : Pièces de bois sciées, rabotées, tronçonnées en longueur et dont les chants ont peut-être été usinés.



BOIS MASSIF (SOLID STOCK) : Pièce de bois massif et sain (contrairement au contreplaqué), qui peut être constituée d'un ou plusieurs éléments provenant de bois d'une même essence et qui sont solidement collés en largeur ou en épaisseur.

BOIS RÉCUPÉRÉ OU RECYCLÉ (RECLAIMED OR RECYCLED WOOD) : Bois usiné en fonction initialement d'un usage particulier, mais que l'on emploie à d'autres fins, ce qui permet de réduire les pertes de bois en les transformant en matériaux réutilisables.

BOIS SAIN (SOUND) : En référence au bois et au placage, qualifie un bois exempt de pourriture, moelle, roulure, échauffure et flache.

BOIS SUR BOIS (WOOD TO WOOD) : Joint ou assemblage de deux composantes ou plus en bois ou en produit dérivé du bois.

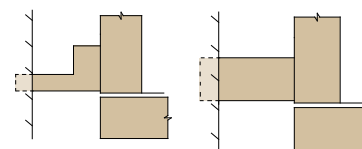
BOIS SUR NON DÉRIVÉ DU BOIS (WOOD TO NON WOOD) : Joint ou assemblage de deux composantes ou plus en bois ou en produit dérivé du bois, et installées avec d'autres composantes en produit non dérivé du bois.

BOIS TENDRE (SOFTWOOD) : Terme général utilisé pour décrire le bois d'œuvre ou le bois de placage provenant d'essences forestières dites « résineuses », soit les arbres portant des cônes ou des feuilles en forme d'aiguille (voir Bois dur). Les exigences minimales dans ce manuel de normes (NNAMA) sont basées sur les améliorations du « Voluntary Product Standard PS 20 » nist.gov.

BOUCHE-PORES (WOOD FILLER) : Agrégat constitué d'un mélange de résine et de brins ou de farine de bois, qu'on utilise pour obturer les trous dans le bois et donner une surface lisse et durable.

BOUCHE-PORES ET FILLER (FILLER) :

- À l'étape de la finition, désigne des substances solides et inertes spécialement utilisées pour combler les pores et les petites cavités que renferme le bois dans le cadre du processus de finition.
- Pour les caissons, le panneautage, le travail ornemental, les escaliers, les cadres et certaines applications de menuiserie architecturale le terme filler est utilisé pour désigner un matériau de garnissage placé entre les éléments de menuiserie ou entre un produit de menuiserie et un autre matériau pour créer un remplissage ou une transition entre les éléments.



BOUCHON OU PASTILLE (PATCH) : Une réparation effectuée en insérant et en collant fermement une pièce de bois sain de la même essence que le bois à réparer à l'emplacement de la partie défectueuse qui a été préalablement enlevée. Les bords doivent être coupés de façon franche et nette, et s'emboîter parfaitement sans laisser de vide. Les bouchons de type « bateau » sont de forme ovale avec des côtés se terminant en pointe ou en petit bout arrondi; les bouchons de type « toupillé » ont des côtés parallèles et des extrémités arrondies; les bouchons de type « traîneau » sont rectangulaires avec des extrémités empennées.

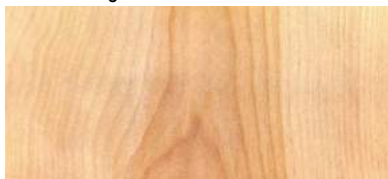


BOULEAU BLANC (WHITE BIRCH) : Terme utilisé pour désigner l'aubier du bouleau jaune.

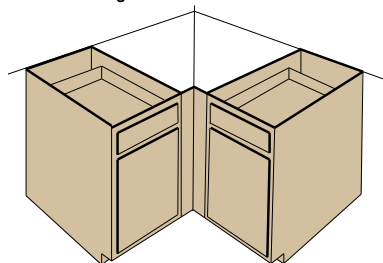


B (suite) / C

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

BOULEAU ROUGE (RED BIRCH) : Bois de cœur du bouleau jaune.**BRILLANCE (GLOSS)** : Voir Lustre.**BRILLANCE (LUSTER)** : Voir « Lustre ».**BRUN-ROUGE (RED/BROWN)** : En se référant à la couleur et à l'agencement des placages tout bois de cœur, la couleur pouvant aller d'un brun-rouge clair au brun-rouge foncé.**BUTÉE D'AMORTISSEMENT (STOP SILENCER)** : Désigne généralement une pièce de feutre ou de caoutchouc que l'on applique à l'endos des portes d'armoires pour amortir le bruit provoqué par le contact avec le caisson lors de la fermeture de la porte.

C

CAISSON (COFFER) : Compartiment creux ou courbure décorant un plafond.**CAISSON AVEC COIN MORT (BLIND CORNER)** : Espace formé par la zone de contact en angle de meubles à caisson.**CAISSON MODULAIRE (MODULAR CASEWORK)** : Meubles à caisson produits à partir des détails de conception standard d'un fabricant, adaptés pour les besoins d'un projet donné.**CALFEUTRAGE (CAULK)** : Désigne l'action de réaliser un joint étanche à l'eau ou à l'air entre deux surfaces adjacentes en remplissant l'espace entre les surfaces avec un matériau d'étanchéité; peut désigner aussi le matériau lui-même.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

C (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

CANNELURE (FLUTE) : Désigne un sillon d'une série de canaux ou de rainures creusés parallèlement le long d'une colonne, d'une corniche moulurée, d'une bande ou d'un pied de meuble.



CAPACITÉ DE CHARGE (SHELF LOAD) : Poids que peut supporter une tablette, en fonction de sa constitution, de son module d'élasticité et de son matériau de revêtement.

CARACTÈRE DU FIL (GRAIN CHARACTER) : Désigne un motif variable obtenu en tranchant à travers les anneaux de croissance pour en exposer les différentes couches. Cette particularité est plus prononcée s'il s'agit d'un placage obtenu par déroulage ou sur dosse.

CARACTÉRISTIQUES (CHARACTERISTICS) : Les irrégularités naturelles qu'on trouve dans le bois massif ou le placage. Leur acceptation dépend du niveau de qualité souhaité.

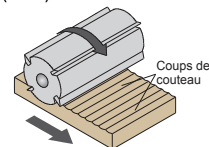
CARIE (DECAY) : Processus de décomposition du bois due à l'action de champignons; les termes « échauffure », « pourriture » et « bois altéré » ont la même signification que « carie ».



CARRÉ OU RAINURE (QUIRK) : Aux fins des présentes normes, désigne une petite entaille dans des moulures ou un couvre-joint pouvant cacher l'utilisation d'une attache mécanique.

CATALYSÉ (CATALYZED) : En finition, se rapporte à une méthode utilisant un agent réactif (catalyseur) pour accélérer le séchage ou améliorer l'adhérence ou la performance.

CCP (KCPI) : Abréviation de « coup de couteau au pouce »; généralement utilisé pour décrire l'état de surface de profils moulurés ou de matériaux rabotés sur quatre faces (S4S).



CGS [STRATIFIÉ MASSIF] (CGS) [COMPACT LAMINATE] :

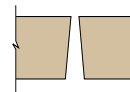
Stratifié massif fabriqué de couches de papier imprégné de résine et séché. Ces couches sont ensuite enserrées entre deux feuilles stratifiées, comprimées puis cuites. Un procédé nommé polymérisation les fusionne pour produire un panneau à âme pleine très robuste et durable. Les stratifiés massifs constituent une sous-catégorie de CGS, dont la fabrication requiert des fibres ou du papier Kraft imprégnés de résine phénolique.

CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ (CHAIN OF CUSTODY) : Méthode de suivi de la manutention d'un produit en bois et ce, de la forêt jusqu'à la livraison du produit fini. Chacune des étapes de transport et de transformation est enregistrée à des fins de vérification en rapport avec le processus de manipulation.

CHANFREINER (CHAMFER) : Couper l'arête formée par la rencontre de deux surfaces externes, laissant ainsi apparaître un biseau à la jonction.



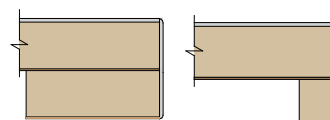
CHANT BISEAUTÉ (BEVELED EDGE) : L'extrémité d'une porte formant un angle de moins de 90° avec la paroi de la porte, comme un biseau de 3°.



CHANT MOULURÉ (MOLDED EDGE) : Le bord d'une pièce usinée en suivant tout profil autre qu'un chant droit ou un chant avec coin arasé.



CHANT PLAQUÉ DE MÊME MATÉRIAU (SELF-EDGE) : Voir « BANDE DE CHANT AGENCÉE ».

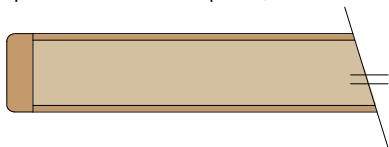


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

C (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

CHANT REVÊTU (BANDED) : Désigne habituellement l'application d'un matériau sur le chant d'une pièce assemblée pour en recouvrir ou cacher l'âme qui autrement serait exposée, comme sur un contreplaqué.



CHANTIER (FIELD) : En référence au lieu de travail, signifie sur le terrain ou sur le chantier par opposition à l'usine ou l'atelier de fabrication.

CHANTOURNER OU AJUSTEMENT FIN (SCRIBE) : Marquer et couper un élément en bois de façon à ce qu'il puisse s'abouter parfaitement avec un mur, un plancher ou une autre surface adjacente irrégulière.

CHÂSSIS (SASH) : Un assemblage de montants et de traverses formant un cadre destiné à recevoir un vitrage, avec ou sans barreaux, devant être installé dans une ouverture donnée. Le cadre peut être laissé ouvert ou vitré.



CLASSEMENT DES INDICES DE PROPAGATION DE LA FLAMME (FLAMESPREAD CLASSIFICATION) : Désigne la mesure généralement reconnue du classement de propagation de la flamme des matériaux telle que la norme « NFPA 80 and life Safety Code NFPA 101 » que l'on peut retrouver sur le site de la NFPA (National Fire Protection Association, nfpa.org)

Classe	Indice de propagation de la flamme
A	0-25
B	26-75
C	76-200

CLIMAT (CLIMATE) : Conditions atmosphériques à l'intérieur ou à l'extérieur d'un édifice, incluant la température, l'humidité relative et la pression barométrique.

CLOISON (PARTITION) :

- Panneau fixe à l'intérieur d'un caisson, appelé aussi division.
- Panneau utilisé pour séparer un local et qui est solidement attaché au plancher, au plafond, au mur, ou un cadre porteur.



CLOQUAGE (BLISTERING) : La formation de bulles ou de boursouffures à la surface d'un revêtement, causée par un emprisonnement d'air ou de vapeurs sous la surface; zone de perte d'adhérence avec la feuille de placage; une figure ressemblant à une collection de renflements arrondis ou de cloques répartis de façon inégale, causée par le fil du contour inégal des anneaux de croissance annuelle.



CLOUÉ (NAILED) : Pièces fixées ensemble à l'aide de clous, y compris les clous ou les agrafes enfoncés mécaniquement. Sur les surfaces exposées, les agrafes et les clous en T doivent être parallèles au fil.

COLLAGE SUR CHANT (EDGE JOINT) : Joint, dans le sens général du fil, entre deux planches collées côte à côte, pour augmenter la largeur.



COLLE CONTACT (CONTACT ADHESIVE) : Normalement utilisée pour coller le plastique stratifié à l'âme.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

C (suite)



COLLE POLYURÉTHANE (PUR) : Adhésif utilisé dans l'industrie du bois et dont le composant principal est du polyuréthane (polymère d'uréthane). On le désigne également par le diminutif PU.

COLORANT ANILINE (ANILINE DYE) : Un produit synthétique souvent utilisé pour donner une plus grande clarté de couleur au bois.

COMPATIBLE SUR LE PLAN DE LA COULEUR ET DU FIL (COMPATIBLE FOR COLOR AND GRAIN) : Aux fins des présentes normes, cette expression signifie que les éléments doivent être choisis de telle sorte que :

- des éléments de couleur plus claire que la moyenne ne soient pas agencés près d'éléments de couleur plus sombre que la moyenne et qu'il n'y ait pas de contraste prononcé de couleur entre les éléments adjacents, et
- que le fil des éléments adjacents ne varie pas trop ou ne soit pas trop dissemblable sur le plan de la texture, du caractère et de la figure.

COMPOSANTE (MEMBER) : Une pièce de matériau solide ou de contreplaqué constituant un élément d'une boiserie.

CONCRÉTION MINÉRALE (MINERAL STREAK) : Décoloration entre l'olive et le noir olivâtre, ou brun, de cause indéterminée pouvant se produire dans les bois de feuillus.



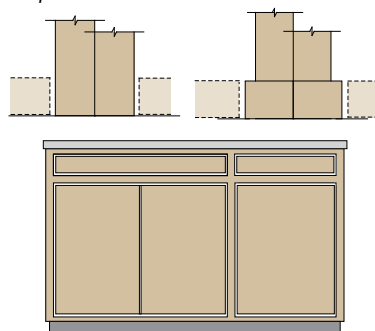
CONCRÉTIONS MINÉRALES (STREAKS, MINERAL) : Défaut d'aspect d'une surface en bois, caractérisé par des bandes longitudinales décolorées, généralement causées par des minéraux du sol qui sont absorbés par l'arbre et qui forment des dépôts dans celui-ci.



CONNECTEUR MÉTALLIQUE OU CLOU CHINOIS (CLAMP NAIL) : Pièce conique aux deux extrémités, ondulée ou évasée, conçue pour joindre des pièces de bois de meubles, d'armoires, de cercueils, de cadres de portes, de fenêtres ou de tout autre élément de construction. Les chevilles forment des joints simples, solides et durables dans les éléments de menuiserie rainurés.



CONSTRUCTION AFFLEURÉE (FLUSH INSET) : S'applique à la construction des meubles à caisson à l'intérieur desquels des portes et des tiroirs sont installés de façon à ce que leurs façades soient alignées avec les éléments du châssis ou les cadres de façade des meubles, tout en laissant entre les surfaces de façade l'espace ou le jeu nécessaire au bon fonctionnement des parties mobiles ou assemblées.



CONSTRUCTION ÉQUILBRÉE (BALANCED CONSTRUCTION)

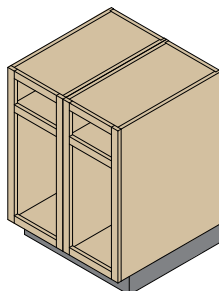
• Pour obtenir une construction équilibrée, les panneaux doivent être parfaitement symétriques par rapport au pli central; c.-à-d., que pour chaque côté, on doit utiliser des matériaux qui ont un même taux de contraction, de gonflement ou de perméabilité à l'humidité. Une application équilibrée des couches de finition au dos des panneaux plaqués est fortement recommandée. Les exigences relatives à la feuille d'équilibrage pour la fabrication avec des stratifiés décoratifs varient en fonction du produit. Les portes et les panneaux doivent avoir une feuille d'équilibrage au dos et être appliqués dans le même sens machine. D'un autre côté, les comptoirs et les composantes de meubles à caisson requièrent une feuille de contrebalancement.



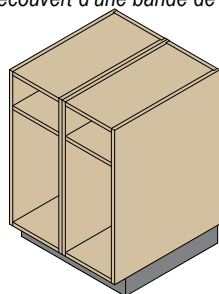
C (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

CONSTRUCTION PAR MONTAGE À CADRE (FACE-FRAME CONSTRUCTION) : Type de fabrication où le rebord avant des composantes du corps d'un caisson est recouvert d'un cadre.



CONSTRUCTION SANS CADRE (FRAMELESS CONSTRUCTION) : Type de fabrication où le rebord avant des composantes du corps d'un caisson est simplement recouvert d'une bande de chant.



CONTRASTE MARQUÉ (SHARP CONTRAST) : Aux fins des présentes normes, ce terme s'applique aux produits de menuiserie, par exemple aux placages présentant une couleur plus claire que la moyenne qui sont agencés avec des placages d'une couleur plus foncée que la moyenne. Les éléments adjacents de menuiserie ne doivent pas être trop dissemblables en ce qui a trait à la direction et à la disposition des fibres du bois, et aux marques naturelles caractéristiques du bois.

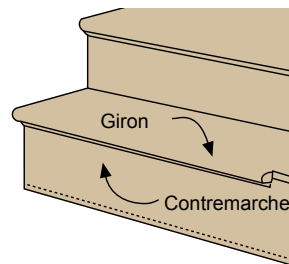


CONTRE-FIL OU FIL TRANCHÉ (CROSS GRAIN) : S'applique au bois dont le fil diverge de l'axe longitudinal du matériau. Cette irrégularité est due à des fibres qui s'entrecroisent, à des anneaux de croissance asymétriques ou à l'intersection d'une branche avec le tronc.



CONTREPLAQUÉ DE PAREMENT (SKIN) : Le contreplaqué de feuillus (généralement constitué de trois plis), panneau dur ou panneau composite, plat ou configuré, qui est utilisé pour les revêtements de portes planes, les pièces cintrées en lamellé-collé, les panneaux de finition d'extrémité, et d'autres produits similaires.

CONTREMARCHE (RISER) : Élément vertical couvrant l'espace situé entre l'arrière du plan de marche et le bas du plan de marche suivant. Il existe des escaliers qui n'ont pas de contremarches, laissant ainsi passer le jour entre les marches. Les escaliers sans contremarche sont interdits par règlement dans de nombreux cas.



CONTREPAREMENT (BACK) : Le dos d'un panneau ou la moins belle face d'un panneau dans n'importe quelle classe de contreplaqué où l'on puisse distinguer le parement du contreparement.

CONTREPLAQUÉ DE PAREMENT (SKIN) : Le contreplaqué de feuillus (généralement constitué de trois plis), panneau dur ou panneau composite, plat ou configuré, qui est utilisé pour les revêtements de portes planes, les pièces cintrées en lamellé-collé, les panneaux de finition d'extrémité, et d'autres produits similaires.

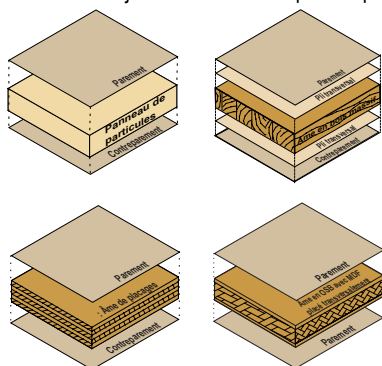


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

C (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

CONTREPLAQUÉ ET MULTIPLIS (PLYWOOD) : Panneau constitué d'un assemblage de couches ou de plis de placage, ou de placages combinés avec une âme en bois ou une âme de bois aggloméré, qui sont disposés de façon à ce que leur fil se croise et collés avec un adhésif. Sauf pour des constructions spéciales ou sur mesure, le fil des plis alternés est toujours disposé presque à angle droit, et l'épaisseur et les essences des deux côtés de l'âme doivent être identiques pour donner un aspect équilibré. On utilise toujours un nombre impair de plis.



CONVERSION ARITHMÉTIQUE (SOFT-CONVERSION) : Opération qui consiste à convertir des mesures impériales en mesures métriques. Par exemple, les pouces sont multipliés par 25,4 pour obtenir des millimètres. Exemple : 48 po X 25,4 = 1219,2 millimètres, que l'on arrondit à 1 220 pour des fins pratiques.

CÔTÉ (GABLE) : Outre la désignation traditionnelle relative à l'extrémité d'un bâtiment, ce terme désigne aussi l'extrémité ou une façade latérale d'un meuble à caisson.

COUCHE DE FINITION (TOPCOAT) : Couche de vernis ou de peinture de protection finale d'un système de finition. Il existe différentes couches de finition avec des propriétés variées.

COULEUR ET FIL DU BOIS BIEN ASSORTIS (WELL-MATCHED FOR COLOR AND GRAIN) : Aux fins des présentes normes, cela signifie que les composantes constituant les éléments d'un assemblage et les éléments d'un assemblage adjacent sont :

- d'une couleur similaire et presque uniforme, et
- présentent le même type de veinures, de figures et de caractéristiques. Les pièces adjacentes doivent présenter le même type de veinures, qu'elles aient été débitées sur dosse (tranchées à plat), tranchées sur quartier, tranchées sur rive ou présentant un effet combiné.

COULEURS ET FINIS STANDARD, NON DE QUALITÉ SUPÉRIEURE (STANDARD, NON-PREMIUM COLORS AND FINISHES)

: Terminologie de base utilisée dans les présentes normes pour désigner les surfaces apparentes des produits en panneaux, à moins d'indication contraire. Permet au manufacturier de choisir des produits facilement accessibles et ayant un bon rapport coût/efficacité, sans contrainte en ce qui a trait aux finis, aux essences, aux couleurs, aux fournisseurs ou aux marques.

COULISSES DE TIROIRS À GALETS (DRAWER SLIDES, ROLLER) : Coulisses à mouvement linéaire, dotées d'un système de charges à billes qui intègre des galets sur des rails fixés un en face de l'autre. Les exigences minimales pour la quincaillerie des caissons dans ce manuel de normes (NNAMA) sont basées sur l'ANSI/BHMA A 156.9 que l'on retrouve sur le site de la BHMA (Builders Hardware Manufacturers Association, au <http://www.buildershardware.com>)



COULISSES DE TIROIRS À ROULEMENT À BILLES (DRAWER SLIDES, BALL BEARING)

: Coulisses à mouvement linéaire, dotées d'un système de charges à billes. Ce dernier comporte deux rangées ou plus de roulements à billes encastrés dans des glissières en acier trempé. Les exigences minimales pour la quincaillerie des caissons dans ce manuel de normes (NNAMA) sont basées sur l'ANSI/BHMA A 156.9 que l'on retrouve sur le site de la BHMA (Builders Hardware Manufacturers Association, au <http://www.buildershardware.com>)



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

C (suite) / D

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

COULURES VERTICALES (SAGS) : En finition, se rapporte au coulage partiel de la pellicule produisant un effet de rideau.



COUPE BRUTE (ROUGH CUT) : Inégalités de surface d'un placage à sa sortie de la trancheuse ou de la dérouleuse, par opposition à un placage à surface lisse, prêt à l'utilisation en menuiserie architecturale.



COUPE DE BOUT (END GRAIN) : Face d'une pièce de bois qui est exposée lorsque les fibres d'une planche sont taillées transversalement.



COUPE NETTE (SMOOTH, TIGHT CUT) : Bois de placage coupé de façon à minimiser les fentes dans le placage déroulé.

CRAQUELURE (HAIRLINE) : Un petit trait perceptible apparaissant au point de jonction de deux pièces de bois.

CYLINDRE (TAMBOUR) : Terme désignant un vantail coulissant, utilisé sur les meubles à caisson pour enfermer un espace de rangement. Il est composé de lamelles étroites de bois collées sur une matière textile.



D

DÉBIT SUR DOSSE [FLAT GRAIN (FG)] OU DÉBIT EN PLOT

[SLASH GRAIN (SG)] : Une pièce ou des pièces de bois sciées presque parallèlement aux anneaux de croissance de façon à ce que certains ou tous les anneaux forment un angle de moins de 45 degrés avec la surface de la pièce.



DÉBIT SUR QUARTIER [QUARTER-SAWN (QUARTERED

LUMBER)] : Concerne les coupes de bois massif. Offert en quantités limitées pour certaines essences. Donne un fil droit, des planches étroites avec effet de « flocons » chez certaines essences (en particulier le chêne rouge et le chêne blanc).



DÉBIT SUR QUARTIER OU FIL DROIT (EDGE GRAIN (EG) OR

VERTICAL GRAIN (VG)) : Bois qui est scié le long du rayon des cernes annuels ou à un angle qui n'est pas inférieur à 45° dans le plan d'un rayon médullaire, donnant un fil droit très serré.



DÉBITÉ SUR DOSSE (PLAIN-SAWN) : Le bois est dit débité sur dosse lorsqu'il est scié longitudinalement à la bille, tangentiellement par rapport aux anneaux de croissance annuels, pour faire apparaître à la surface de coupe un fil développé en forme de cathédrale et/ou avec un fil assez droit.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

D (suite)



DÉCAPAGE (STRIPPING) : Aux fins des présentes normes, désigne le processus qui consiste à enlever une couche de finition d'une surface.

DÉCOLORATION (DISCOLORATIONS) : Taches dans le bois. Les taches qu'on retrouve couramment dans le placage sont des taches de sève, des taches bleues (bleuissement), des taches produites par réaction chimique au contact du fer de la lame du couteau avec l'acide tannique du bois, et les taches résultant de l'exposition des matières naturelles extractibles du bois à l'oxygène et à la lumière, de l'action chimique des traitements de cuve des éléments adhésifs ou du fini de surface.



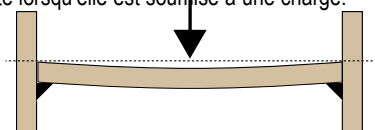
DÉFAUT (DEFECT) : Imperfection qui a une incidence sur la qualité, l'apparence ou l'utilité d'une pièce. Les marques de manutention et les soulèvements des fibres du bois causés par l'humidité ne sont pas considérés comme des défauts.

DÉFAUT (MISMATCH) :

- **PHYSIQUE** - L'alignement (ou l'ajustement) imparfait d'un joint entre deux pièces de bois d'un assemblage ou lorsque les surfaces de deux pièces d'assemblage ne sont pas au même niveau.
- **APPARENCE** - La couleur, le fil et/ou le motif qui ne sont pas identiques ou similaires.

DÉFAUT OUVERT (DEFECT, OPEN) : Joints ouverts, trous de noeuds, fentes, noeuds sautant, trous de vers, écarts, vides ou toute autre ouverture brisant la continuité d'une surface de bois.

DÉFLEXION DE TABLETTE (SHELF DEFLECTION) : Le terme « déflexion de tablette » désigne le fléchissement que subit une surface parfaitement plate lorsqu'elle est soumise à une charge.



DÉFONCÉ (SAND-TROUGH) : Défaut apparaissant sur la surface exposée, comme des dépressions, des bosses, des marques, ou laissant entrevoir l'âme, dû à des placages trop minces ou causé par un ponçage excessif.



DÉLAMINAGE (DELAMINATION) : Séparation des plis ou des couches de bois ou d'autres matériaux, causée par le manque d'adhérence du joint collé. Lorsqu'un élément laminé est en bois massif, en placage ou en bois composite et n'a pas été soumis à des conditions environnementales défavorables (humidité et température) au-delà de l'utilisation prévue, l'absence de bois arraché dans le joint est considérée comme une défaillance de l'adhésif.

DÉNIVELLEMENT (LIPPAGE) : Écart en hauteur entre deux comptoirs adjacents, fabriqués en pierre ou en résine d'époxy. Écart en élévation entre les chants de tuiles.

DENSITÉ BASALE (SPECIFIC GRAVITY) : Le rapport entre le poids d'une substance d'un certain volume et le poids d'un volume égal d'eau, dont la température est à 39,2 degrés Fahrenheit (4 degrés Celsius). Un ratio plus élevé indique un bois plus dense.

DESSINS D'ATELIER (SHOP DRAWINGS) : Les dessins d'atelier sont les dessins techniques détaillés exécutés par le manufacturier pour la fabrication d'éléments de menuiserie architecturale et qui sont souvent soumis à l'approbation du propriétaire ou de l'architecte/designer. Voir Plans.

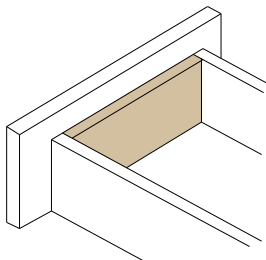
DÉTREMPE (LIFTING) : En finition, désigne le ramollissement d'un feuil sec causé par l'action des solvants d'une couche appliquée subséquentement, entraînant le soulèvement et le plissement de la couche initiale.



D (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

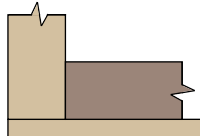
DEVANT DE TIROIR OU SOUS FAÇADE (SUB-FRONT) : Un élément frontal d'un bâti de tiroir qu'on recouvre d'une autre façade.



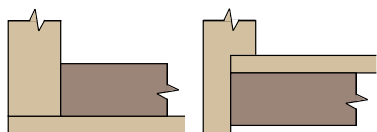
DEVIS (SPECIFICATION) : Ensemble des directives émises par l'architecte/designer et consignés dans les documents contractuels du projet ou dans l'addenda. Les devis peuvent faire l'objet de modifications suite à un accord mutuel. Ces modifications peuvent toucher, par exemple, les commandes de matériel ou les travaux au chantier recommandés par l'architecte/designer impliqué.

DISTRIBUTEUR (DISTRIBUTOR) : Une personne ou une organisation qui fournit des produits de gros à un fabricant de menuiserie.

DOS À PLAT (PLANT-ON BACK) : Lorsque le dos d'un caisson est placé à plat et cloué sur les chants arrières du caisson. Le dos n'est donc pas logé dans une rainure ou une feuillure.



DOS D'UN CAISSON NON RAINURÉ (NON HOUSED CABINET BACK) : Lorsque le dos d'un caisson est assemblé dans une feuillure ou à plat.



DOS D'UN CAISSON RAINURÉ (HOUSED CABINET BACK) : Lorsque le dos d'un caisson est assemblé dans une fente à trois côtés que l'on appelle une rainure.

DURCISSEMENT (CURING) : Le séchage complet d'un fini jusqu'au développement final de ses propriétés.

DURCISSEMENT EN ÉTAT B (B-STAGE CURING) : Méthode de séchage faisant appel à un apport de chaleur ou à un rayonnement UV pour évacuer une grande partie de solvant d'un substrat, ce qui le fait durcir. Durant le processus de finition, les phases d'application et de durcissement peuvent être alternées pendant un certain temps sans altérer la qualité du revêtement.

DURETÉ (HARDNESS) : Désigne la faculté d'un revêtement à résister à l'enfoncement ou à la pénétration d'un objet dur.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

E

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

E

ÉCART (GAP) : Un espace non comblé dans une surface continue ou entre deux éléments adjacents.



ÉCHAUFFURE (DOZE) : Stade initial d'une carie caractérisée par une apparence terne du bois, s'accompagnant d'une perte de résistance et d'un ramollissement des tissus ligneux.

ÉCORCE ENFERMÉE (BARK POCKET) : L'écorce que le bois a intégré dans sa croissance.



ÉCUSSON (ESCUTCHEON) : Plaque ou bordure ornementale ou protectrice autour d'un trou de serrure. Également, un ornement en forme de bouclier.



EFFET (EFFECT) : Le résultat final obtenu à la surface de finition en bois après avoir complété l'application d'une série clairement spécifiée de procédés (étapes) de finition. La réalisation d'un effet spécifié requiert la participation active de l'architecte/ designer et du finisseur du travail de menuiserie.

EFFET DE FLOCON (FLAKE) : Voir «Moucheture».

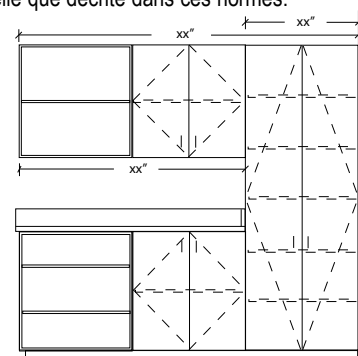
EFFET ZÉBRÉ (BARBER POLE) : Un effet obtenu dans le processus d'agencement retourné de coupons de placage lorsque l'agencement des faces comprimées et distendues des coupons produit différentes réflexions de lumière, une fois le processus de finition terminé.



ÉLÉMENTS D'ESCALIER (STAIRWORK) : Terme se rapportant aux matériaux dérivés du bois utilisés pour construire un escalier ou pour couvrir les parties d'un escalier qui ont été construites avec d'autres matériaux que le bois, et qui sont fabriqués sur mesure selon un modèle proposé pour un projet particulier.

ÉLÉMENTS DE MENUISERIE (MILLWORK) : Voir « Menuiserie architecturale »

ÉLÉVATION (ELEVATION) : Vue avant, arrière ou de côté d'un assemblage ou d'un ensemble de composantes de menuiserie architecturale, telle que décrite dans ces normes.



EN PIÈCES DÉTACHÉES [KNOCKED DOWN (KD)] : Se dit d'un article non assemblé par opposition à assemblé.

ENCOLLAGÉ (WASH COAT) : Enduit mince appliqué comme revêtement de protection sur le bois. Doit être utilisé avant d'appliquer une teinture à essuyage pour obtenir une couleur uniforme.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

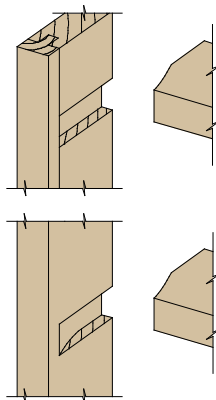
E (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

ENDUIT DE DOS (BACK PRIMING) : Un enduit de finition qu'on applique habituellement sur les surfaces dissimulées des éléments de menuiserie architecturale pour minimiser l'infiltration d'humidité.

ENSEMBLES PRÉFABRIQUÉS (PRE-MANUFACTURED SETS) : Chaque panneau, habituellement de 48» par 96» (1 220 mm x 2 440 mm) ou de 48» par 120» (1 220 mm x 3 048 mm), fait partie d'un ensemble de panneaux préfabriqués à agencement balancé, et doit être installé pleine largeur en maintenant le séquençement. L'agencement balancé des panneaux devient inégal au début, à la fin, ainsi qu'à toute autre ouverture ou changement de niveau dans le plan au moment de la coupe.

ENTAILLE ARRÊTÉE (DADO, BLIND, OR STOPPED JOINT) : Une entaille qui n'est pas visible lorsque l'assemblage est complété.



ENTREPRENEUR (CONTRACTOR) : Un entrepreneur général qui détient normalement les papiers légaux relatifs à l'exécution des travaux de construction.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL (GENERAL CONTRACTOR) : Voir Entrepreneur.

ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉ (CLIMATE CONTROLLED) : Fait référence aux parties internes d'un bâtiment où des systèmes de chauffage ou de climatisation sont installés et fonctionnent de manière continue pour contrôler l'environnement.

ENVIRONNEMENT NON CONTRÔLÉ (NON CLIMATE CONTROLLED) : Fait référence aux systèmes de contrôle de température et d'humidité qui ne sont pas utilisés à l'intérieur ou à l'extérieur d'une section d'un bâtiment.

ÉPANCHEMENT (BLEEDING) : Lorsque la couleur d'un enduit migre à travers la couche de finition pour exsuder à la surface du revêtement suivant, en y transférant certaines de ses caractéristiques.

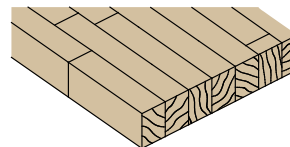
ÉQUILIBRE HYGROSCOPIQUE (EQUILIBRIUM MOISTURE CONTENT) : Teneur en humidité à laquelle le bois se maintient sans aucune variation lorsqu'exposé à l'air sous une humidité relative et une température données.

ESSENCE (SPECIES) : Désigne plus particulièrement l'espèce botanique à laquelle appartient l'arbre.

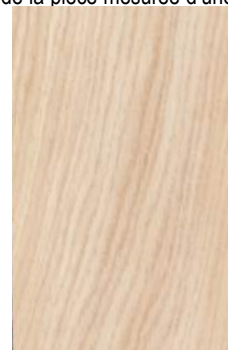
ESSENCES COMPATIBLES (COMPATIBLE SPECIES) : Aux fins des présentes normes, cette expression désigne des essences différentes qui peuvent être en combinaison harmonieuse sur le plan de la couleur et du fil.

ESSENCES SIMILAIRES (BALANCING SPECIES) : Essences de même densité permettant de parvenir à un équilibre grâce à des taux d'absorption ou d'émission d'humidité équivalents.

ÉTAL DE BOUCHER (BUTCHER BLOCK) : Désigne généralement une table de travail lamellée de bois dur (habituellement de l'érable) dont la section radiale est exposée à l'usure. Le bois coupé en travers du fil n'est généralement pas utilisé en menuiserie architecturale.



ÉTALEMENT DU FIL (GRAIN SWEEP) : Expression de l'angle du fil par rapport aux bords longs de l'élément de placage, s'écartant de plus d'un huitième de la longueur de la pièce mesurée d'une extrémité à l'autre.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z



E (suite) / F

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

ÉTANCHE (TIGHT) : Assemblé de façon à ce qu'il ne subsiste aucune ouverture entre les pièces.

EXTÉRIEUR (d'un édifice) [EXTERIOR (BUILDING)] : Éléments de structure situés en dehors d'un édifice, incluant les parties isolées (sans contrôle de l'environnement).

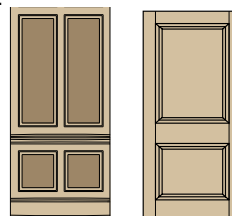
EUROPEAN MULTI-PLY [EUROPEAN MULTI-PLY] : Panneau composé de feuilles de placage de bois dur à bandes croisées de même épaisseur et sans orifice. Cela fournit une âme sans vide avec une résistance et des propriétés de rétention des vis exceptionnelles. L'aspect compact du chant est souvent utilisé comme élément de conception principal. Aussi communément merisier russe », « bouleau baltique », « bouleau finlandais » ou « multi-plis ». Les normes European multi-ply sont établies par les normes intergouvernementales GOST 3916.1-96. Les exemples typiques incluent:

- 12 mm $\approx$ 1/2" (9 plis)
- 18 mm $\approx$ 3/4" (13 plis)
- 25 mm $\approx$ 1" (17 plis)

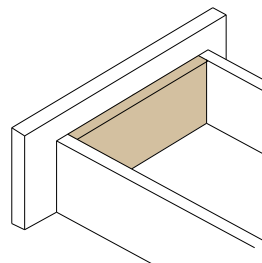


F

FABRICATION À MONTANTS ET TRAVERSES (STILE-AND-RAIL CONSTRUCTION) : Technique souvent utilisée dans la fabrication de portes, de boiseries et d'autres éléments décoratifs pour armoires et meubles. Le concept de base consiste à coffrer un panneau dans un cadre; l'ensemble comprenant dans sa forme la plus élémentaire ces cinq éléments : le panneau et les quatre constituants du cadre. Les éléments verticaux du cadre sont appelés « montants » et les éléments horizontaux sont les « traverses ». Les panneaux peuvent être plats ou en relief. Les fabrications à montants et traverses avec des panneaux plats sont souvent dits de style « Shaker ».



FAÇADE DE TIROIR (DRAWER FRONT) : Composante d'un tiroir qui est visible même lorsque le tiroir est fermé. On retrouve parfois des façades de tiroir assemblées directement sur le tiroir sans utiliser de devant de tiroir (ou sous façade).



FACE COMPRIMÉE (TIGHT SIDE) : Face d'une feuille de placage qui est la plus éloignée du couteau au moment du déroulage ou du tranchage et qui, par conséquent, ne comporte pas de fissures de coupe (fentes de déroulage). En raison de la structure cellulaire des fibres de bois, les faces distendues et comprimées reflètent la lumière différemment.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

F (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

FACE DISTENDUE (*LOOSE SIDE OF LEAF*) : Désigne la face d'une feuille de placage qui était au contact du couteau au cours de son tranchage, et qui, de ce fait, peut comporter des fentes, dites de déroulage dues à la courbure du bois sous le tranchant du couteau. En raison de la structure cellulaire des fibres de bois, les faces distendues et comprimées reflètent la lumière différemment.

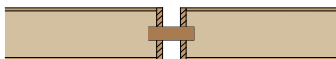
FAÏENÇAGE (*CHECKING*) : Craquelures apparaissant sur la surface d'un feuil, dues à un manque de cohésion souvent causé par l'application d'une couche trop épaisse ou d'un fini de mauvaise qualité.



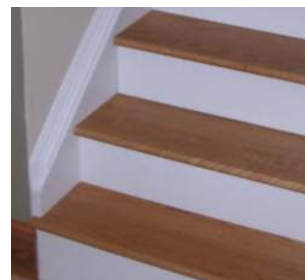
FAUSSE FAÇADE (*FALSE FRONT*) :

Composante extérieure apparente, non-fonctionnelle, donnant l'impression d'une façade de tiroir, sans être réellement fixée à un tiroir. Normalement elle sert à couvrir un espace non-utilisable derrière celle-ci, et n'a qu'une fonction esthétique.

FAUSSE LANGUETTE (*SPLINE*) : Petite lamelle étroite et mince, habituellement en contreplaqué, formant un élément de raccord entre deux composantes, qui est insérée dans des rainures d'assemblage ayant été usinées sur les chants de panneaux ou pièces de bois contigus afin de s'assurer d'un positionnement précis et d'un assemblage solide.



FAUX LIMON (*SKIRT BOARD*) : Une moulure de garnissage similaire à une plinthe, que l'on pose sur le rampant (angle d'inclinaison) d'un escalier le long du mur le jouxtant. La moulure couvre le joint entre les marches, les contremarches et le mur. Elle recouvre aussi l'élément similaire sous les marches du côté ouvert d'un escalier. Un mur conçu pour recevoir les marches et les contremarches peut compenser le besoin de poser un faux limon.



FAUX TENON (*LOOSE TENON*) : Méthode d'assemblage ressemblant au joint à tenon et mortaise traditionnel et présentant une résistance structurelle équivalente, la différence étant que le tenon est un élément séparé.



FAUX-CADRES (*BUCKS*) : Fond de clouage

utilisé pour l'installation des jambages de porte et de fenêtre et autres éléments de menuiserie combinés avec des cadres métalliques ou des murs en maçonnerie.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

F (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

FENÊTRES (WINDOWS) : En menuiserie architecturale, se rapportent à tous les cadres et châssis des fenêtres à guillotine, à vantaux, à auvent, latérales, à claire-voie et à châssis dormant. Les unités standard et de marque ne sont pas comprises dans cette dénomination.

FENTE (SPLIT) : Fente longitudinale du bois résultant des contraintes qui ont amené les cellules du bois à se séparer.



FENTE DE SURFACE (SURFACE CHECK) : Séparation du bois se produisant normalement à travers les cernes de croissance lors du processus de séchage du bois et apparaissant sur une seule surface de la pièce.



FEUILLE D'ÉQUILIBRAGE (BALANCING SHEET) : Produit en feuille dont les propriétés et la performance sont égales de part et d'autre des surfaces d'un panneau. La feuille d'équilibrage représente le second pli de l'âme du panneau. Afin d'assurer la planéité de ce dernier, la colle et le processus d'encollage utilisés sont les mêmes que ceux employés pour les faces externes. Cette feuille d'équilibrage sert à bien neutraliser les tensions internes d'un panneau non contraint par des éléments de fixation (ex. portes).

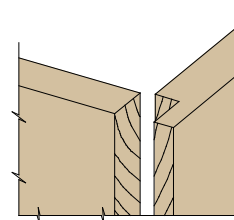
FEUILLE DE CONTREBALANCEMENT (BACKER MATERIAL) : Produit en feuille dont les propriétés varient selon le matériau utilisé. Le choix de ce dernier varie en fonction de la demande. Lorsqu'on l'utilise à des fins de compensation, ses performances doivent être équivalentes à celles du matériau utilisé sur la feuille de la surface opposée. La colle et le processus d'encollage doivent être les mêmes que ceux employés sur la feuille de parement (voir feuille d'équilibrage). Lorsqu'on ne l'utilise pas à des fins de compensation, les propriétés de cette feuille n'ont alors pas à respecter celles de la feuille utilisée sur la face opposée.

FEUILLES ET COUPONS DE PLACAGE (LEAF, VENEER) :

Les pièces individuelles de placage de bois formant une quartelle s'appellent feuilles.



FEUILLURE (RABBET) : Entaille rectangulaire pratiquée sur le chant d'une pièce de bois; une feuillure est dotée de deux surfaces, alors qu'une rainure en a trois.



FIBRE (FIBER) : Terme désignant l'une des longues cellules à parois épaisses qui donnent force et soutien aux bois des feuillus.

FIGURE (FIGURE) : Forme réalisée naturellement à la surface du bois par les cernes annuels, les rayons, les noeuds et les déviations naturelles du cours normal du fil (sens des fibres du bois), comme le fil entrecroisé et le fil ondulé, et la coloration irrégulière.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

F (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

FIL (GRAIN) : Désigne les fibres du bois ainsi que leur direction générale, leur taille, leur disposition, leur apparence ou leur qualité. Lorsqu'ils sont coupés, les anneaux de croissance annuels deviennent beaucoup plus accentués et l'effet rendu ou la texture est souvent qualifié en utilisant le terme « grain » en français :

- **DÉBIT SUR DOSSE [FLAT GRAIN (FG) OR SLASH GRAIN (SG)] -** Désigne une bille de bois sciée ou pièce de bois tranchée pour le placage sur un plan approximativement parallèle aux anneaux de croissance, faisant en sorte que certains ou tous les anneaux forment un angle de moins de 45 degrés avec la surface de la pièce de bois.



- **DÉBIT MÉLANGÉ [MIXED GRAIN (MG)] -** Désigne toute combinaison de débit sur dosse ou sur quartier d'une même pièce de bois. La bille de bois ou la pièce de bois de placage débitée sur quartier est sciée ou tranchée presque à angle droit par rapport aux anneaux de croissance faisant en sorte que les anneaux forment un angle de 45 degrés ou plus avec la surface de la pièce de bois.



- **DÉBIT SUR QUARTIER (QUARTERED GRAIN) -** Désigne une méthode de sciage ou de tranchage permettant de faire ressortir certaines figures produites par les rayons médullaires, particulièrement évidentes dans le chêne. La bille de bois est tranchée de différentes façons afin de permettre la coupe sur le plan radial. Un fil droit ou en forme de peigne s'obtient en modifiant l'angle de coupe de façon à rester à environ 15 degrés de la position équerrie. Environ 25% de la surface exposée de chaque coupon de placage peut présenter un effet dit de « flocon » dans le rayon médullaire.



- **PORES OUVERTS ET PORES FERMÉS (OPEN GRAIN AND CLOSE GRAIN) -** La taille et la répartition de la structure cellulaire du bois influencent son apparence et son uniformité. Les feuillus à pores ouverts comme l'orme, le chêne, le frêne et le châtaignier sont des essences ayant un bois à zones poreuses. Le fil du bois de ces espèces présente des formes et des motifs distincts à l'œil nu. Les feuillus à pores fermés comme le cerisier, l'érable, le merisier et le peuplier jaune sont des essences ayant un bois à pores diffus. La plupart des arbres à pores diffus d'Amérique du Nord ont des pores de petite taille qui sont densément répartis, faisant en sorte que le fil de leur bois est moins apparent. Par contre, les pores de certaines essences tropicales à pores diffus (p. ex., l'acajou) sont plus gros.



- **SOULÈVEMENT DES FIBRES (GRAIN RAISE) -** Phénomène qui se produit lorsque l'humidité dégagée par l'application d'un produit de finition gonfle les fibres du bois, lesquelles ont alors tendance à s'élever durant le processus. Un bon ponçage préalable permet d'éliminer le problème.



- **FIBRES SOULEVÉS (RAISED GRAIN) -** La surface des bois rabotés devient rugueuse lorsque le bois dur d'été se soulève par rapport au bois de printemps plus tendre, mais sans se détacher.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

F (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

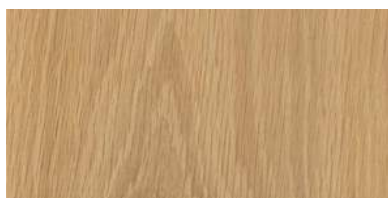
FIL DÉCHIRÉ (TORN GRAIN) : Une zone rendue rugueuse due à un arrachement des fibres causé par le travail d'une machine pendant le traitement du bois.



FIL DROIT (VERTICAL GRAIN) : Obtenu lorsque la pièce de bois est coupée perpendiculairement aux cernes de croissance de la bille, la surface de la pièce étant inclinée à un angle n'excédant pas 45 degrés par rapport aux cernes pour donner un fil droit très esthétique. Pour être qualifiée de placage à fil droit, la feuille de placage doit contenir en moyenne au moins cinq cernes par pouce sur sa face exposée.



FIL EN FORME DE CATHÉDRALE OU EN V (CATHEDRAL GRAIN) : Désigne une apparence que donne la direction des veinures du bois, qui est caractérisée par une série de «V» superposés ou par des motifs en forme de cathédrale qu'on retrouve habituellement dans les coupons de placage du bois de printemps et du bois d'été tranchés à plat (sur dosse).



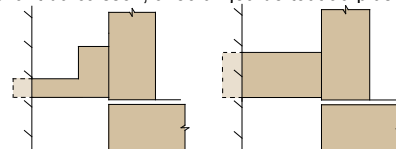
FIL IRRÉGULIER (RUPTURED GRAIN) : Rupture ou ruptures dans l'axe du fil du bois ou entre le bois de printemps et le bois d'été causées ou aggravées par une pression excessive sur le bois lors du séchage, de la fabrication ou qui sont dues à des processus naturels. Le fil irrégulier peut présenter une séparation unique ou une série de séparations nettes dans le bois; cela se produit par exemple lorsque le bois de printemps est broyé, laissant le bois d'été avec une ou plusieurs couches de croissance.



FIL ONDULÉ OU ONDÉ EN DOS DE VIOLON (FIDDLEBACK) : Bois dont le fil est finement et régulièrement ondulé, rappelant la figure du dos de certains violons. Cette figure se retrouve principalement dans le bois d'acajou et le bois d'érable, mais aussi parfois dans d'autres essences de bois.



FILLER D'AJUSTEMENT (SCRIBE FILLER) : Pièce utilisée pour combler l'espace entre les armoires murales ou les armoires de comptoir et le mur adjacent. Le parement du filler est placé à niveau par rapport au parement du chant du caisson, avec un jeu de tout au plus 1/16" (1,6 mm).



FILON DE RÉSINE OU VEINE RÉSINEUSE (PITCH STREAK) : Accumulation bien délimitée de résine dans les cellules du bois ou sous forme de stries plus ou moins régulières.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

F (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

FINI EN PLASTIQUE STRATIFIÉ (PLASTIC LAMINATE FINISH) :

Voir « Stratifié décoratif haute pression ».

FINI MIROIR (MIRROR POLISH FINISH) : En finition, désigne un aspect luisant obtenu par plusieurs étapes de ponçage humide, de ponçage mécanique et de polissage.

FINI OPAQUE (OPAQUE FINISH) : Une peinture ou une teinture de finition pigmentée qui cache les caractéristiques et la couleur naturelle du fil à la surface du bois et qui n'est pas transparente.



FINI REPOLI À LA MAIN (HAND-RUBBED FINISH) : En finition, désigne une opération manuelle consistant à lisser, à aplanir ou à mater la couche de finition.

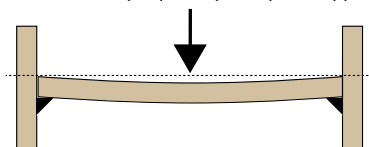
FINI TRANSPARENT (TRANSPARENT FINISH) : S'applique à une teinture ou un autre produit de finition qui laisse transparaître les caractéristiques naturelles du bois.

FLACHE (WANE) : Présence d'écorce sur une pièce de bois débité ou absence de bois sur le chant d'une planche, causée d'une façon quelconque, sauf lorsque les arêtes sont arasées.

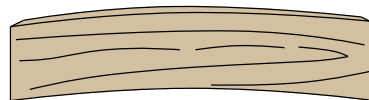


FLAMBAGE (CROOK) : Déviation latérale d'une ligne droite tirée d'une extrémité à l'autre d'une pièce de bois. Elle est mesurée au point d'éloignement maximal de la ligne droite.

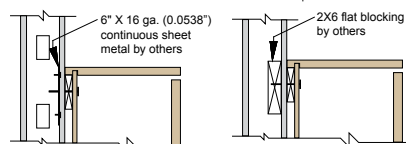
FLÈCHE (DEFLECTION) : Lorsqu'un poids est appliqué sur une surface plane horizontale soutenue à ses deux extrémités (ex. une tablette), celle-ci prend une forme concave. La flèche désigne cette déformation du panneau et du matériau de revêtement que provoque le poids appliqué.



FLUAGE (CREEP) : Déformation lente progressive d'une tablette ajustable (avec ou sans charge), qui fluctue en fonction de la température, de l'humidité et de la charge à supporter.



FOND DE CLOUAGE ET BLOC DE VISSAGE (BLOCKING) : Le fond de clouage désigne généralement la pièce de soutien en bois placée sur les panneaux de plâtre ou à l'intérieur des murs de plâtre pour supporter les meubles à caisson.



FONDÉE SUR UNE DÉMARCHE NORMATIVE

(PRESCRIPTIVE-BASED) : En ce qui concerne les présentes normes et contrairement aux normes axées sur le résultat, cette expression désigne la façon dont les prescriptions d'exécution sont exprimées quant aux procédés techniques à utiliser pour atteindre les résultats requis.

FORMATION DE COULURES (RUNS) : Effet produit par la vaporisation d'un enduit surépais sur une surface verticale, ou presque verticale; la viscosité du fini faisant en sorte qu'il s'accroche. Lorsqu'elles sont rapprochées, les coulures multiples qui en résultent sont aussi appelées festons.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

F (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

FORMATION DE CRATÈRES (CRATERING) : La formation de petites dépressions dans un fini, parfois appelées « oeil de poisson »; le plus souvent causées par la contamination du matériau de finition ou de l'âme avec une substance à base de silicone, d'huile ou une autre substance.



FOURCHE (CROTCH) : Point situé juste en dessous de l'endroit où les grosses branches se séparent du tronc. À cet endroit, les fibres du bois sont comprimées et tordues en créant une variété de motifs de flammes et de panaches ressemblant souvent à une plume bien formée. L'extérieur du bloc de bois produit une figure hélicoïdale qui se transforme en figure ronceuse à mesure que le couteau approche du centre du bloc.

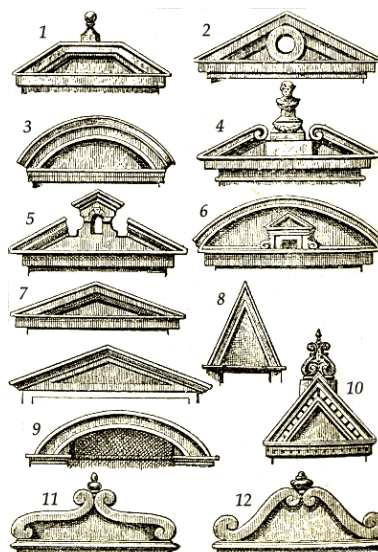


FOURNISSEUR DE MATÉRIAUX (MATERIAL SUPPLIER) : Pour ces normes, désigne une personne ou une organisation qui fournit les matériaux (panneaux, feuilles, bois, quincaillerie, adhésifs, etc.) utilisés par les fabricants de menuiserie architecturale.

FOURNISSEUR DE PORTES (DOOR FURNISHER) : Tel qu'utilisé dans la partie PRODUIT au chapitre 9, le fournisseur de portes est considéré comme étant la partie responsable du relevé, de la commande et de la fourniture des portes pour un projet.

FOURRURE (FURRING) : Matériau ajouté aux surfaces d'un édifice dans le but d'installer les menuiseries d'équerre et d'aplomb.

FRONTON (PEDIMENT) : Ornement triangulaire, placé au-dessus d'une corniche.



Fronton : 1. à pans ; 2. à jour ; 3. circulaire ; 4. brisé ; 5. entrecoupé ; 6. doublé ; 7. surbaissé ; 8. surmonté ; 9. sans retour ; 10. triangulaire ; 11. sans base ; 12. par enroulement



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

G

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

G

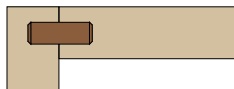
GAUCHISSEMENT (TWIST) : Une distorsion causée par une déformation d'allure hélicoïdale des bords d'une surface, faisant en sorte que les quatre coins des façades ne sont plus sur le même plan horizontal.

GERCES OU FENTES (CHECKS) : Petites fentes dans l'axe du fil du bois, causées principalement par les contraintes occasionnées lors du séchage du bois.

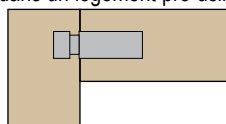
GLAÇAGE (GLAZING) : En finition, opération consistant à passer un glacis permettant de rehausser la couleur ou l'apparence du fil du bois. En anglais, peut aussi désigner des éléments en verre ou leur installation.

GOMME LAQUE (SHELLAC) : Un vernis fait à partir de gomme laque, une sécrétion résineuse de l'insecte Laccifer (Tachardia) lacca Kerr (fam. Coccidae), qui est purifiée, souvent blanchie et soluble dans l'alcool.

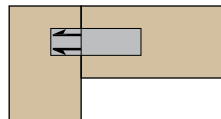
GOIJON (DOWEL) : Petite cheville de bois cylindrique utilisée pour renforcer un assemblage de bois.



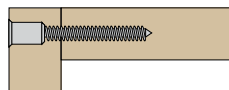
GOIJON DOUBLE À DISPOSITIF DE RÉTENTION (DOWEL (TWIN) RETENTION CARRIAGE) : Ferrure d'assemblage synthétique ou métallique, utilisée pour les assemblages des armoires, et dont les deux extrémités sont goujonnées. Elle comporte un élément allongé, et auto-bloquant que l'on insère dans un logement pré-usiné et auto-serrant.



GOIJON DOUBLE À RESSORT (DOWEL (TWIN) INSERTION CLIP/SPRING PIN) : Ferrure d'assemblage synthétique, utilisée pour les assemblages des armoires, et dont les deux extrémités sont goujonnées. Elle comporte une section centrale allongée, adaptée à la forme du logement pré-usiné dans lequel elle s'insère. Cette ferrure est renforcée au moyen d'une tige métallique à ressort.



GOIJONS FILETÉS (DOWEL SCREW) : Vis métallique pour assemblage des armoires muni d'une section allongée non-filetée, ayant une fonction semblable à un goujon.



GRADE (GRADE) : Sauf indication contraire, ce terme désigne les règles de classement des grades Régulier et Première qualité.

GRADE ÉCONOMIE (ECONOMY GRADE) : S'employait pour désigner des matériaux et une exécution de qualité minimum, utilisés dans les travaux pour lesquels le prix est plus important que les critères de qualité. Le grade économie a été retiré des présentes normes puisqu'il ne s'applique plus aux projets de menuiserie architecturale de qualité.

GRADE PREMIÈRE QUALITÉ (PREMIUM GRADE) : Le plus haut niveau de qualité offert en ce qui concerne les matériaux et la fabrication destinés aux travaux de grande précision. Naturellement, c'est le niveau le plus onéreux.

GRADE RÉGULIER (CUSTOM GRADE) : S'emploie pour désigner des matériaux et un travail exécuté de qualité intermédiaire et destinés à des travaux conventionnels de grande qualité.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

H / I

I

P

DP

UG

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

A

G

H

HGF (HGF) : Sigle anglais pour « Horizontal, General Purpose, Flame Retardant Grade »; stratifié ignifuge horizontal d'usage général.

HGP (HGP) : Sigle anglais pour « Horizontal, General Purpose, Postforming Grade »; stratifié postformable horizontal d'usage général.

HGS (HGS) : Sigle anglais pour « Horizontal, General Purpose, Standard Grade »; stratifié standard horizontal d'usage général.

HPL (HPL) : Plaques thermodurcissables stratifiées destinées à des fins décoratives. Les plaques sont constituées essentiellement de couches de feuilles de matériaux fibreux, comme du papier, imprégnées de résines de condensation thermodurcissables et consolidées sous pression et à chaud. Les couches supérieures présentent une couleur décorative ou des motifs imprimés. Le produit qui en résulte offre une surface exposée attrayante qui est durable et peut résister aux dommages causés par le frottement ou l'abrasion ainsi qu'aux alcalis, acides et solvants doux, conformément aux normes ISO-4586 (dernière édition).

HPL COMPACT (HPL COMPACT) : Voir « Stratifié massif ».

HPDL (HPDL) : Voir « Stratifié décoratif haute pression ».

HPDL COMPACT (HPDL COMPACT) : Voir « Stratifié massif ».

HUILE PÉNÉTRANTE (PENETRATING OIL) : En finition, désigne un enduit à base d'huile conçu pour pénétrer dans le bois.

HUMIDITÉ (HUMIDITY) : Le terme commun pour désigner l'humidité relative soit la quantité d'humidité dans une atmosphère par rapport à la température.

HYDROFUGE OU AGENT HYDROFUGE (WATER REPELLENT) : Une solution de traitement du bois constituée de matières solides étanches ou résistantes à l'eau, qu'on applique sur les panneaux muraux alliant fibres de bois et cellules des rayons médullaires; ayant pour effet d'interdire ou de ralentir le cheminement de l'eau ou sa pénétration dans les fibres du bois et les cellules des rayons médullaires.

I

IGNIFUGATION (FIRE-RETARDANT TREATMENT) : Seules quelques essences sont traitées avec des produits chimiques permettant de réduire l'inflammabilité ou de retarder la propagation des flammes à la surface. Cela suppose généralement l'imprégnation sous pression de sels et de substances chimiques.

INCLINAISON DU FIL (GRAIN SLOPE) : Déviation du fil sur un placage par rapport à son axe longitudinal.



INSTALLATEUR (INSTALLER) : Une personne ou une organisation qui oeuvre régulièrement dans le domaine de l'installation d'éléments de menuiserie architecturale.

INTÉRIEUR (d'un édifice) (INTERIOR (Building)) : Éléments de structure situés dans un édifice, excluant les parties isolées (avec contrôle de l'environnement).



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

J / K

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

J

JOINT (*JOINT*) : Désigne la ligne de jonction entre les chants ou les extrémités de deux pièces de bois massif ou de placage adjacentes, comme l'assemblage à plat, à entaille (dissimulée, arrêtée), à queue d'aronde, à queue d'aronde dissimulée, à entures multiples, à mi-bois, à emboîtement, à onglet (épaulé, embouveté, et fausse languette), à tenon et mortaise (dissimulée, rainurée, borgne, débouchant), à feuillure, en biseau, à rainure et fausse languette, à rainure et languette.

JOINT ARTICULÉ (*ARTICULATED JOINT*) : Dans le panneauage architectural, les profilés de raccordement permettant des variations au chantier.

JOINT OUVERT (*JOINT, OPEN*) : Discontinuité entre deux éléments adjacents de bois d'œuvre ou de placage.



K



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

L

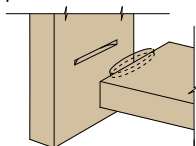
I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

L

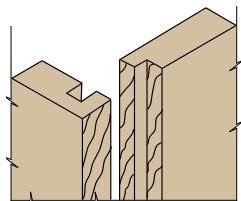
LAMBRIS (WAINSCOT) : Revêtement de la partie inférieure d'un mur intérieur, différent du revêtement de la partie supérieure. Réfère souvent aux panneaux de lambrissage de mi-hauteur, entre la cimaise et la plinthe.



LAMELLE OU BISCUIT (BISCUIT SPLINE) : Une languette cachée de forme oblongue utilisée pour réunir deux éléments adjacents.



LANGUETTE (TONGUE) : Saillie sur le chant ou le bout d'une pièce de bois usinée de manière à s'insérer dans une rainure de même taille d'une pièce adjacente pour former un assemblage à rainure et languette.



LAQUE (LACQUER) : Un revêtement composé de matériaux filmogènes synthétiques, comme la nitrocellulose, l'éthylcellulose, des résines naturelles et synthétiques, qui sont dissous dans des solvants organiques, puis séchés par évaporation des solvants.

LAQUE ACRYLIQUE (ACRYLIC LACQUER) : Un fini clair de qualité supérieure pour la finition de meuble.

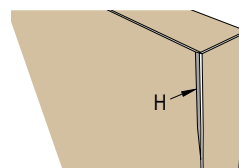
LAQUE POLYVINYLIQUE (VINYL LACQUERS) : En finition, nom donné aux laques catalysées avec une base plastique plutôt qu'une base de nitrocellulose.

LEED® (LEED®) : Acronyme formé par l'expression « Leadership in Energy and Environmental Design ». Il s'agit d'une accréditation que l'on peut obtenir sur une base volontaire suite à un audit externe, en s'assurant que les matériaux utilisés respectent des exigences environnementales strictes.

LÉGÈREMENT VISIBLE (SLIGHT) : Se dit d'une caractéristique d'aspect d'un panneau que l'on peut apercevoir mais qui n'altère pas l'esthétique du produit, considérant la classification qui lui est attribuée.

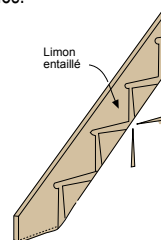
LIGNE DE COLLE RIGIDE (RIGID GLUE LINE) : Aux fins des présentes normes, désigne le joint de colle qui n'est pas de type colle contact ou un adhésif flexible.

LIMAGE EXCESSIF (OVER FILING) : Durant la fabrication, les chants bruts doivent être adoucis au moyen d'un ponçage léger ou d'une lime en évitant une pression trop forte qui pourrait rendre visible l'âme du stratifié décoratif ou provoquer des défauts de finition.



LIMITÉ (RESTRAINED) : Voir « Retenu ».

LIMON (STRINGER) : Partie inclinée d'un escalier dans laquelle s'assemblent les marches et les contremarches.



LIMON ENCASTRÉ (BOX STRINGER) : Voir limon.

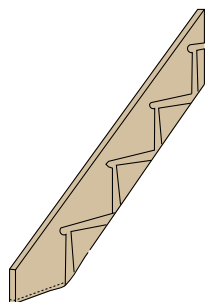
LIMON ENCASTRÉ (CURB STRINGER) : Voir Limon.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

L (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

LIMON ENTAILLÉ (CLOSED STRINGER) : Limon d'escalier dans lequel les marches et les contremarches sont assemblées par rainures.



LIMON QUART DE TOUR (STRINGER TURNOUT) : Dans la construction d'un escalier, désigne la partie d'un limon qui s'éloigne en s'incurvant de la course initiale de l'escalier, correspond habituellement avec la marche de départ du tournant.



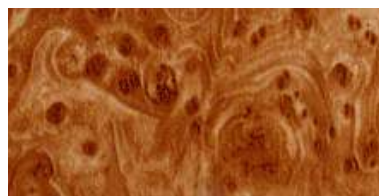
LISSÉ (SMOOTHNESS) : Caractéristique d'une surface dont on a éliminé les aspérités découlant de l'usinage ou de la manipulation. Le lissé est obtenu au moyen d'un ponçage adéquat faisant appel à des grains abrasifs du plus gros au plus fin, jusqu'à ce que la qualité de surface désirée soit atteinte.

LISTE (LISTING) : Façon de disposer un ensemble de procédés ou de matériaux selon un ordre donné, dans un tableau, lorsque l'utilisation de dessins n'est pas nécessaire.

LOUPE (BURL) : Une figure créée par une croissance anormale ou à la suite de blessures produisant une masse dense de tissus ligneux, entrelacés, tordus ou noueux sur le tronc ou une branche de l'arbre. En général, les loupes sont plutôt petites et caractérisées par des marques ressemblant à des yeux entourés de grappes de tissus tordus ramifiées de ronces. La taille de la loupe est calculée selon la moyenne de ses dimensions minimales et maximales.



LOUPE CONTRASTÉE (BURL, CONSPICUOUS) : Une sinuosité, une torsade ou une distorsion dans le fil du bois qui se produit habituellement près d'un noeud ou d'une fourche. Une loupe dont le fil est bien apparent présente souvent une variation brusque de couleur et/ou une grappe de petits coeurs sombres produite par un groupe de bourgeons adventifs.



LOUPE HOMOGÈNE (BURL, BLENDING) : Une sinuosité, une torsade ou une distorsion dans le fil du bois qui se produit habituellement près d'un noeud ou d'une fourche, mais qui ne contient pas de noeud ni de variation brusque de couleur. Une loupe homogène est visible d'une distance de 72" (1 829 mm) et donnant l'impression de vagues ou d'arrondis.



LUSTRE (SHEEN) : Le degré de brillance d'un revêtement polymérisé est mesuré à 60 degrés au moyen d'un indicateur de lustre (réflectivimètre). Les termes employés pour décrire les divers éclats n'ont pas été uniformisés entre les différentes sociétés.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

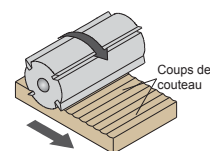
M

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

M

MAIN COURANTE (HANDRAIL) : Voir « Moulure »**MAITRISE DE L'EXÉCUTION (WORKMANSHIP)** : Voir « Maîtrise de l'exécution de première classe ».**MAITRISE DE L'EXÉCUTION DE PREMIÈRE CLASSE (FIRST-CLASS WORKMANSHIP)** : En ce qui concerne la menuiserie architecturale, cette expression désigne la meilleure ou la plus haute qualité de fabrication dans le grade spécifié. Les produits de cette catégorie doivent être exempts de tous défauts naturels ou de fabrication conformément aux règles de classement des présentes normes.**MANUFACTURIER OU FABRICANT (MANUFACTURER)** :
*Désigne une personne ou une organisation qui oeuvre régulièrement dans le domaine de la fabrication, de la pré finition et de l'installation d'éléments de menuiserie architecturale.***MARBRURE OU MOUCHETURE (MOTTLE)** : Taches sinueuses irrégulières apparaissant à la surface du bois et donnant l'impression d'une surface irrégulière, même si elle est lisse, qui sont causées par un fil torsadé et entrelacé présentant une figure croisée irrégulière appelée moucheture ou marbrure. L'effet est rendu par la lumière réfléchissant sur les fibres du bois qui sont agencées de façon irrégulière. Parmi les autres termes utilisés pour désigner ce type de variation on retrouve notamment les mouchetures en forme d'aile d'abeille, de violon, d'oeil de paon, de prune, de béliet, de bloc ou de marbrure estompée.

HPVA

MARQUE DE CARACTÈRE (CHARACTER MARK) : Un trait distinctif naturel apparaissant à la surface d'un bois dur, produit par des minéraux et d'autres éléments qui sont absorbés au fur et à mesure de la croissance de l'arbre.**MARQUES D'USINAGE OU STRIAGE (CHATTER)** : Lignes ou stries se profilant dans le panneau ou la planche dans un plan perpendiculaire au fil du bois, ayant l'apparence d'une ou plusieurs ondulations causées par un mauvais réglage des appareils de ponçage ou des copeaux de rabotage.**MARQUES DE COPEAUX (CHIP MARKS)** : Petites dépressions ou dentelures creusées dans la surface d'une pièce de bois rabotée par des fragments de copeaux qui se sont incrustés durant le surfacage.**MARQUES DE COUTEAU (KNIFE MARKS)** : Empreintes ou traces du passage successif des copeaux d'une machine sur la surface des pièces de bois rabotées.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

M (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

MARQUES DE GOMME et STRIES (GUM SPOTS AND STREAKS)

: Marques de gomme ou de matière résineuse, de stries ou taches de couleur brun-foncé, causées par l'accumulation préalable de résine ou de gomme, que l'on retrouve parfois à la surface du bois ou du placage.



MARQUES DE MANUTENTION (HANDLING MARKS) : Rayures, enfoncements, défauts (coloration bleutée) ou éraflures laissés ou créés lors de la manutention ou l'emballage.

MARQUES EN RELIEF (INDENTATIONS) : Empreintes creuses formées par la présence de résidus sur les plateaux de la presse à chaud ou résultant de dommages provoqués par des manipulations en usine.



MASTICAGE (BEDDING IN PUTTY) : Processus par lequel une mince couche de mastic ou de pâte à calfeutrer est appliquée dans la feuillure destinée à recevoir la vitre; cette dernière est ensuite insérée dans la feuillure et comprimée dans cette couche.

MASTIQUÉ OU RETOUCHE AU MASTIC (PUTTIED) : Voir « Rebouchage ».

MATÉRIAUX NON-TRADITIONNELS (NONTRADITIONAL MATERIALS) : Matériaux issus d'un autre secteur industriel ou manufacturier et que l'on a adaptés pour des usages dans le domaine de la transformation du bois et de la menuiserie architecturale, comme, par exemple, certains lambris. Les matériaux non-traditionnels présentent souvent des caractéristiques uniques et peuvent être soumis aux présentes normes ou non.

MÉLAMINE (LOW PRESSURE DECORATIVE LAMINATE [LPDL]) : Voir « PANNEAU DÉCORATIF THERMOFUSIONNÉ ».

MÉLAMINE (MELAMINE) : Papier imprégné de résine utilisé dans les panneaux composite décoratifs (voir Panneau en stratifié décoratif soudé par fusion thermique).



MENUISERIE (WOODWORK) : Voir « Menuiserie architecturale ».

MENUISERIE ARCHITECTURALE

(ARCHITECTURAL WOODWORK) : Désigne la menuiserie sur mesure dont la conception et la complexité sont tellement variées qu'il est devenu difficile de la définir; prescrite par les architectes/ designers pour des applications et des fonctions spécifiques et dont les produits sont créés par les manufacturiers. Cela comprend les éléments apparents de la menuiserie extérieure et intérieure d'une construction achevée (sauf les produits spécifiques aux planchers, les bardeaux, les panneaux de toit apparents, le bardage, les montants structuraux en bois comme les chevrons et les fermes, et les portes basculantes), y compris tous les éléments apparents en bois, en contreplaqué, en mélamine, en plastique stratifié et les portes. Cela comprend aussi les éléments fabriqués avec d'autres matériaux seulement s'ils sont inclus dans les spécifications (devis). La finition peut être incluse si spécifiée. L'installation sur le site peut aussi être incluse si spécifiée.

MÉTAMÉRISME (METAMERISM) : Désigne un changement apparent de couleur lorsqu'un objet est exposé à différentes longueurs d'onde; c'est un phénomène de perception humaine des couleurs (voir Effet zébré et Agencement retourné.)

MEUBLES À CAISSON (CASEWORK) : Type de construction utilisé pour les armoires de comptoir et armoires murales, présentoirs et étagères de rangement. Ce terme générique est employé pour désigner les caissons et les bureaux spéciaux tels que les comptoirs de réception, les postes de soins infirmiers et les autres meubles du même type. Les comptoirs et les surfaces de travail sont généralement compris. Les normes dans ce manuel (NNAMA) correspondent à :

ANSI/KCMA 161.1 - www.kcma.org

ANSI/BIFMA X5.9 - www.bifma.org

SEFA 8 - sefalabs.com



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

M (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

MIL (MIL) : Unité de mesure d'épaisseur égale à un millième de pouce, soit 1/1000 « ou 0,0001 » (0,00254 mm).

MISE EN TEINTE (STAINING) : En finition, il s'agit d'une opération optionnelle consistant à appliquer une couleur uniformément en profondeur sur toute la surface d'un sujet pour mettre en valeur les fibres et le fil du bois.

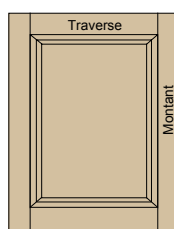
MODULE D'ÉLASTICITÉ (MODULUS OF ELASTICITY) : Dans le cadre de ces normes, cette expression désigne la mesure de la déflexion longitudinale provoquée par une contrainte sur un matériau. Le module d'élasticité est une mesure du ratio de stress subi par le bois comparé à la déformation qu'il manifeste sur sa longueur.

MODULE DE RUPTURE (MODULUS OF RUPTURE) : Désigne la mesure de la capacité d'un élément de se cintrer pour supporter une charge, avant de se rompre.

MOELLE (PITH) : Petite partie tendre au cœur d'une bille, d'une branche ou d'une tige de bois.



MONTANTS (STILES/VERTICAL EDGES) : Les pièces verticales des assemblages avec montants et traverses; les éléments verticaux de l'âme d'une porte plane en bois.



MOTIF TRANSVERSAL (CROSS BAR) : Une irrégularité dans le fil évoquant une nervure se manifestant perpendiculairement, ou presque, par rapport à la longueur de la feuille de placage.



MOUCHETURE (FLECK, RAY) : Portion d'un rayon médullaire qui apparaît habituellement sur la face d'un bois scié ou d'un placage tranché sur quartier. Cette figure est plus commune avec les chênes (particulièrement le chêne blanc) mais aussi avec d'autres essences peuvent aussi présenter des mouchetures similaires tel que l'érable, le hêtre, le Grevillea et le platane occidental. Voir « Rayon Médullaire ».



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

M (suite)

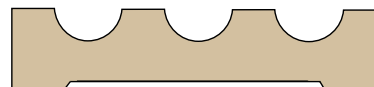
I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

MOULURE (MOLDING (MOULDING)) : Désigne une bande décorative dotée habituellement d'une surface bombée ou en saillie de bois. Quelques moulures fréquemment utilisées sont listées ci-dessous :

- **ASTRAGALE (ASTRAGAL)** – Moulure qui recouvre l'espace entre deux portes et qui est fixé à l'une d'entre elles.
- **FEUILLURE (BACK BAND)** – Une moulure qui est toujours combinée avec les moulures de cadre de porte ou de fenêtre, ou encore avec les plinthes, et qui a pour but d'obtenir une grande variété de moulures. Normalement cette moulure appelée feuillure a comme objectif de donner l'impression d'une moulure plus épaisse ou plus large en un seul morceau.
- **SOCLE DE CHAMBRANLE (BASE BLOCK)** – Bloc carré terminant une plinthe moulurée à l'encadrement d'une porte; un socle de plinthe.
- **CAPUCHON (BASE CAP)** – Moulure appliquée sur le chant supérieur d'une plinthe pour ajouter un effet esthétique.
- **PLINTHE (BASE OR BASEBOARD)** – Bande de finition que l'on pose le long de la base d'un mur ou d'un meuble à caisson pour cacher la jonction entre le parquet et le mur ou le meuble.
- **QUART DE ROND ASYMÉTRIQUE (BASE SHOE)** – Petite moulure combinée à une plinthe pour compléter l'habillage de la jonction entre le parquet et le mur.
- **BAGUETTE (BEAD MOLDING)** – Une moulure étroite de forme demi-ronde ou en quart de rond qui est continue ou divisée en formes ressemblant à des bourrelets.
- **CHAMBRANLE (CASING)** – Désigne généralement une moulure rapportée sur l'encadrement d'une porte ou d'une fenêtre.
- **MOULURE DE CORNICHE (BED MOLDING)** – Moulure ou groupe de moulures installées directement sous un élément en saillie.
- **CIMAISE (CHAIR RAIL)** – Moulure fixée sur un mur pour le protéger ou comme élément design entre les recouvrements muraux, notamment le panneau, le papier peint ou la peinture. Normalement, cette moulure est placée horizontalement à une hauteur pour éviter que le dossier de la chaise n'abîme le mur.
- **CORNICHE (CORNICE)** – Élément décoratif, en bois ou en matériau reconstitué, le long de la bordure supérieure d'un élément de menuiserie ou d'un édifice. Peut être formé d'un ensemble de moulures ou composantes assemblées pour constituer un large profil.

- **GORGE (COVE)** – Moulure semblable à une corniche, plus petite toutefois et moins décorative.
- **MOULURE COURONNÉE (CROWN)** – Moulure utilisée pour mettre en valeur l'intersection d'un mur et du plafond, des frontons traditionnels ou la partie supérieure d'éléments de menuiserie.
- **FILET (FILLET)** – Moulure mince utilisée pour décorer ou distinguer des moulures de plus grandes dimensions. Désigne également la lamelle décorative que l'on insère entre les balustres dans un escalier.
- **MAIN COURANTE (HANDRAIL)** – Moulure fixée le long d'un couloir ou d'un corridor sur laquelle une personne peut s'appuyer pour plus de support et de stabilité.
- **TREILLIS (LATTICE)** – Un motif ornemental composé d'un ensemble de petites lames minces et plates qui s'entrecroisent dans un rectangle, utilisé comme écran décoratif ou pour cacher un joint.
- **DOUCINE (OGEE)** – Moulure composée d'une face courbée réversible, concave sur le dessus et convexe en dessous.
- **QUART-DE-ROND (QUARTER ROUND)** – Moulure convexe dont le profil est un quart de cercle parfait.
- **MOULURE DE PANNEAU (PANEL MOLDING)** – Moulure décorative utilisée pour orner un panneau mural en relief ou en retrait.
- **QUART-DE-ROND ASYMÉTRIQUE (SHOE)** – Petite moulure convexe en forme de quart de cercle et à dos carré dont les deux côtés sont de longueur inégale.
- **MOULURE DE TRANSITION (TRANSITION MOULDING)** – Moulure servant à camoufler un joint entre deux surfaces inégales

MOULURÉ (STICKING) : Terme utilisé pour décrire des pièces en bois massif façonnées ou moulurées.

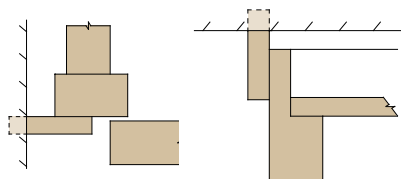


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

M (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

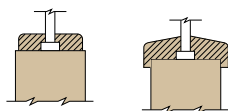
MOULURE D'AJUSTEMENT (SCRIBE MOLD) : Moulure servant à combler l'espace entre la base d'une armoire murale et le mur adjacent. Cette moulure est appliquée sur le parement du chant du caisson sans nuire au mouvement de la porte.



MOULURE DE LONGUEUR SPÉCIFIQUE (STANDING TRIM) : Terme qu'on retrouve de façon générale dans l'expression « moulure de longueur spécifique ou variable » et désignant des moulures de longueurs fixes, normalement installées verticalement, livrées sur le chantier (p. ex., cadres et jambages de porte, rebords de fenêtre préusinées).

MOULURE DE LONGUEUR VARIABLE (RUNNING TRIM) : Terme qu'on retrouve de façon générale dans l'expression « moulure de longueur spécifique ou variable » et désignant de grandes moulures de garnissage de longueurs variées qui sont livrées sur le chantier (p. ex., plinthe, cimaise ou moulure couronnée). Les moulures de longueur variable sont normalement installées horizontalement et verticalement pour les moulures de longueur spécifique.

MOULURE DE RÉTENTION (RETENTION MOLDING) : Moulure servant à retenir ou à garder en place un autre matériau tel un panneau, du verre, du métal, ou un autre élément de menuiserie.



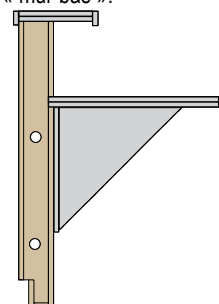
MOULURE INTERROMPUE (STOP SHAPED) : Désigne une moulure discontinue, c'est-à-dire qui n'est pas appliquée intégralement d'une extrémité à l'autre d'une pièce afin d'ajouter un élément de décor ou faciliter un assemblage d'ébénisterie. Par exemple, un quart-de-rond sur le chant supérieur d'un côté de tiroir ne fait pas toujours la pleine longueur jusqu'au dos ou au devant d'un tiroir.



MUR D'ÉCHIFFRE (SPANDREL) : L'élément triangulaire d'un escalier situé entre le limon et la plinthe.



MUR MATRICÉ (DIE WALL) : Montage, généralement vertical, dont un ou plusieurs côtés comportent un sous-cadre et un parement. On utilise les murs matricés, par exemple, pour la fabrication de bureaux de réception, de plans de travail pour les infirmières ou pour la réalisation de cloisons basses pour diviser un grand espace. Ce type de construction est soit autoportant, soit fixé au sol ou au mur. En général, un mur matricé est conçu pour permettre l'intégration d'autres éléments, comme des comptoirs résidentiels ou commerciaux, des meubles à bâti et autres. Parfois appelé aussi « mur bahut », « mur nain » et « mur bas ».



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

N

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

N

NATUREL (NATURAL) : Terme utilisé en parlant de la couleur et de l'appariement des placages contenant une quantité de bois d'aubier ou de cœur.



NEZ DE MARCHE (NOSING) : Saillie arrondie de la marche d'un escalier, d'un giron, d'un marche pied ou d'un comptoir.



NEZ RAPPORTÉ OU RETOUR DE MARCHE (TREAD RETURN) : Petite moulure fixée sur l'extrémité ouverte d'une marche pour en couvrir la surface de découpe. L'angle avant du nez est biseauté pour être adapté au bord avant de la marche avec un onglet à épaulement.



NŒUD (KNOT) : Section transversale de la branche d'un arbre. Son fil forme un angle droit par rapport à celui de la pièce de bois sur laquelle il est visible :

- **PETIT NŒUD APPARENT (CONSPICUOUS PIN)** : - Noeud sain de 1/4" (6,4 mm) de diamètre ou moins avec un centre foncé.



HPVA

- **TROUS DE NŒUDS (HOLES)** : - Cavités laissées dans le bois par des noeuds sautés.



- **NŒUD OUVERT (OPEN)** : - Ouverture occasionnée par des fentes transversales dans un noeud ou se produisant lorsqu'une partie du tissu ligneux d'un noeud a sauté.



HPVA

- **NŒUDS SAINS (SOUND TIGHT)** : - Noeuds qui restent solidement en place dans une pièce de bois du fait de leur position ou des conditions de sa formation.



HPVA

- **NŒUDS EN BIAIS (SPIKE)** : - Noeuds coupés à un angle de 0 à 45 degrés par rapport à l'axe longitudinal des branches.



HPVA

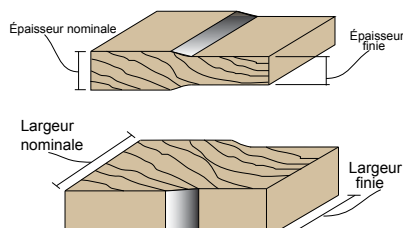


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

N (suite) / O

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

NOMINAL (NOMINAL) : S'applique aux dimensions moyennes (largeur et épaisseur) du bois de sciage avant d'être transformé en planches standard utilisables. Toujours plus large que par rapport aux dimensions finales. Ce terme désigne aussi une dimension établie comme étant approximative et assujettie à des variations admissibles.



NON DÉRIVÉ DU BOIS (NON-WOOD) : Composants faits d'un matériau autre que le bois, les produits de placage ou les produits à base de papier et qui sont assujettis aux valeurs seuils de tolérance de ces normes.

NON DÉRIVÉ DU BOIS SUR NON DÉRIVÉ DU BOIS (NON WOOD TO NON WOOD) : Joint ou assemblage de deux composants ou plus qui ne sont pas en bois ou en produit dérivé du bois.

NORME AXÉE SUR LE RÉSULTAT (PERFORMANCE-BASED) : En ce qui concerne les présentes normes et contrairement à une démarche normative, désigne l'absence de procédés techniques imposés ou exigés spécifiquement au lieu d'un concept permettant l'innovation à condition que les résultats demandés puissent être atteints.

NUANÇAGE (SHADING) : En finition, désigne l'utilisation d'une couleur transparente permettant de mettre en évidence et d'uniformiser une couleur.

O

OCCASIONNEL (OCCASIONAL) : Différentes caractéristiques d'aspect présentes de façon aléatoire à la surface d'un panneau.

ONDÉ (WAVY) : Fil ondé présentant de grandes ondulations, parfois appelé « bâtonnet » lorsque les ondulations sont de la largeur d'un doigt.

ONDULÉ (CURLY) : Figure apparaissant lorsque les fibres du bois sont déformées et produisent un effet d'ondes ou de boucles dans le bois ou le placage. Se retrouve principalement dans les bois d'érable et de merisier.



OPALESCENCE (BLUSHING) : Aspect laiteux d'un apprêt à séchage rapide, se produisant surtout lorsqu'un vernis-laque est vaporisé dans des conditions très humides. L'effet de voile est généralement dû à l'humidité (vapeur d'eau) emprisonnée dans le feuil ou à la résine se séparant de la solution.

OUVERTURE VITRÉE [LIGHTS (LITES)] : Dans la construction des portes, désigne l'ouverture pratiquée dans une porte pour le vitrage.

OXYDATION (OXIDATION) : Caractéristique d'aspect résultant d'une exposition de surfaces en bois à l'air libre. Ce phénomène est comparable aux taches brunes qui apparaissent sur des fruits fraîchement coupés comme les pommes, par exemple. Les bois durs peuvent afficher des taches d'un jaune foncé ou d'un brun rougeâtre lorsque leur surface est exposée à l'air libre immédiatement après le sciage ou l'écorçage. Ces décolorations touchent particulièrement les essences suivantes : le cerisier, le bouleau, l'aulne rouge, le sycamore, le chêne, l'érable et le copalme. Dans le cas de l'aulne, du chêne, du bouleau et de l'érable, ces taches apparaissent durant le séchage à l'air libre. Plusieurs variétés de chênes du sud des États-Unis sont également sensibles à l'oxydation sous forme de taches grisâtres. La sélection du bois ainsi que la qualité du ponçage et de la finition peuvent minimiser les effets de l'oxydation. L'utilisation d'un bouche-pores nécessite une attention particulière puisqu'une différence de couleurs avec le bois naturel peut en résulter.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

P

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

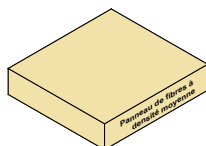
P

PANNEAU (PANEL) : Les panneaux ont une épaisseur constante, et les chants sont à angle droit avec le parement. Ils sont homogènes et fabriqués avec trois plis (couches) ou plus.

PANNEAU ADJACENT (ADJACENT PANEL) : Lorsque la surface d'un panneau se trouve à moins de 6" (152 mm) de la surface d'un autre panneau sur un même plan d'un local.

PANNEAU COMPOSITE DÉCORATIF (DECORATIVE COMPOSITE PANELS) : Aux fins des présentes normes, cette expression désigne un panneau pressé à plat par fusion thermique, composé de polyester ou de feuilles imprégnées de résine de mélamine (minimum 30 %); voir Stratifiés décoratifs à basse pression.

PANNEAU DE FIBRES À DENSITÉ MOYENNE (MDF) [MEDIUM-DENSITY FIBERBOARD (MDF)] : Désigne un produit de bois d'ingénierie composé de fibres de bois dur ou tendre combinées à de la cire et à un liant de résine. Voir « PANNEAU DE PARTICULES » pour obtenir une description de base. En vertu des présentes normes, est utilisé soit comme MDF ou comme matériau de l'âme. Les exigences minimales sont basées sur la norme ANSI A208.2 (dernière édition) de la CPA (Composite Panel Association - compositpanel.org).



PANNEAU DE GRANDES PARTICULES (FLAKEBOARD) : Voir « Panneau de particules ».

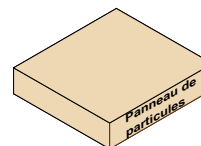
PANNEAU GAUFFRÉ (WAFFERBOARD) : Voir « PANNEAU DE GRANDES PARTICULES ORIENTÉES - OSB ».

PANNEAU DE GRANDES PARTICULES ORIENTÉES (OSB)

[(ORIENTED STRAND BOARD (OSB)) : Désigne un produit de bois d'ingénierie constitué de couches de particules de bois (copeaux) orientées de façon spécifique. Les bandes individuelles, réparties inégalement l'une sur l'autre, peuvent donner l'apparence d'une surface rugueuse et bigarrée. Les exigences minimales sont basées sur le « Voluntary Product Standard PS 2 » nist.gov

**PANNEAU DE PARTICULES À DENSITÉ MOYENNE**

(MEDIUM-DENSITY PARTICLEBOARD) : Désigne généralement les panneaux de particules fabriqués de façon à présenter une densité approximative de 45 livres par pied cube (20,41 kg par centimètre cube); c'est le type de panneau de particules qu'on utilise pour les âmes dans le cadre de travaux de menuiserie architecturale. Les exigences minimales sont basées sur la norme ANSI A208.2 (dernière édition) de la CPA (Composite Panel Association - compositpanel.org).



PANNEAU DE PARTICULES IGNIFUGÉ (PARTICLEBOARD, FIRE-RETARDANT TREATED) : Panneau de particules ayant reçu un traitement améliorant sa réaction au feu lui procurant un degré de propagation de la flamme de classe A ou B. Les exigences minimales sont basées sur la norme ANSI A208.2 (dernière édition) de la CPA (Composite Panel Association) au compositpanel.org.



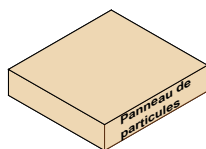
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

P (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

PANNEAU DE PARTICULES OU « D'AGGLOMÉRÉ »

(PARTICLEBOARD) : Terme générique désignant un panneau constitué de matériaux lignocellulosiques (habituellement de bois), principalement sous forme de petites particules, plus grosses que des fibres, qui sont combinées à une résine synthétique ou un autre système adhésif approprié et collées ensemble sous l'effet de la chaleur et de la pression dans une presse à plateaux chauffants, processus au cours duquel la totalité de la liaison interparticulaire est obtenue grâce au liant ajouté et auquel d'autres matériaux peuvent avoir été ajoutés lors de la fabrication pour améliorer certaines propriétés. Les particules sont davantage définies par la méthode de pressage. Lorsque la pression est appliquée perpendiculairement aux faces d'un panneau, comme c'est le cas avec une presse chauffante traditionnelle à plateaux multiples, les particules sont définies comme ayant été pressées à plat; lorsque la pression est appliquée parallèlement aux faces, les particules sont définies comme ayant été extrudées. Les exigences minimales sont basées sur la norme ANSI A208.2 (dernière édition) de la CPA (Composite Panel Association) au compositepanel.org.

**PANNEAU DE REVÊTEMENT DE DENSITÉ MOYENNE (MDO) [MEDIUM-DENSITY OVERLAY (MDO)]**

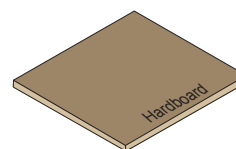
: Contreplaqué à âme de placage présentant une ou deux surfaces composées de fibres celluloseuses imprégnées de résines phénoliques thermosensibles collées ensemble sous l'effet de la chaleur et de la pression. Le MDO est particulièrement bien adapté aux applications de peintures de finitions opaques; la plupart des versions sont très résistantes aux intempéries. Les normes relatives au MDO sont établies par la Engineered Wood Association (apawood.org), et les exigences minimales sont basées sur le Voluntary Product Standard PS 1 (nist.gov).

**PANNEAU DÉCORATIF THERMOFUSIONNÉ [TFL]**

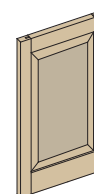
(THERMALLY FUSED LAMINATE PANEL [TFL]) : Papier imprégné de résine mélamine ou de polyester, fusionné sous pression et à la chaleur à une âme en composite. Les exigences minimales sont basées sur la norme ANSI/NEMA LD-3 de la NEMA (National Electric Manufacturers Association) - nema.org.

PANNEAU DUR (HDF) (HARDBOARD) : Terme générique employé pour désigner un panneau en majeure partie fabriqué à partir de fibres lignocellulosiques comprimées dans une presse à chaud conformément aux exigences de l'ANSI/AHA A 135.4 (dernière édition). compositepanel.org.

- **PANNEAU DUR TREMPÉ (HARDBOARD, TEMPERED)** : Panneau dur qui a été revêtu ou imprégné par une huile avant d'être chauffé pour augmenter sa résistance au choc, sa dureté, sa rigidité, sa résistance à la traction et ses propriétés de résistance aux rayures et à l'humidité. Les deux faces du panneau dur trempé sont habituellement lisses et peuvent être recouvertes d'un fini lisse et foncé. Les deux faces du panneau dur trempé sont habituellement lisses et peuvent être recouvertes d'un fini lisse et foncé. compositepanel.org.



PANNEAU EN RELIEF (RAISED PANEL) : Porte ou panneau mural traditionnel avec un bord biseauté incorporé dans un cadre à montants et traverses.

**PANNEAU EN STRATIFIÉ DÉCORATIF LIÉ PAR FUSION THERMIQUE (THERMALLY FUSED DECORATIVE LAMINATE PANEL)**

Un papier imprégné de résine mélamine ou de polyester, fusionné sous pression et à la chaleur à une âme en composite. Les exigences minimales sont basées sur la norme ANSI/NEMA LD-3 de la NEMA (National Electric Manufacturers Association) au nema.org



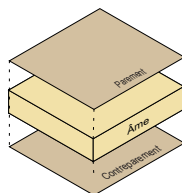
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

P (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

PANNEAUX À AGENCEMENT SUR MESURE (*MADE TO ORDER SEQUENCE-MATCHED PANELS*) : Tous les panneaux sont fabriqués sur mesure à une largeur et une hauteur uniformes correspondant à chaque élévation. Tous les panneaux sont agencés en continu et balancés (agencés sur mesure) aux panneaux adjacents.

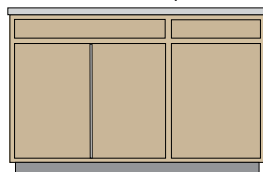
PAREMENT (*FACE*) : La plus belle face d'un panneau dans lequel les plis extérieurs ont une qualité de placage différente des plis intérieurs. Peut aussi désigner les deux faces d'un panneau dont les plis extérieurs présentent la même qualité de placage.



PAROIS DE TIROIRS À GLISSEMENT LATÉRAL (*DRAWER SLIDES-SIDE SYSTEM*) : Système à roulements à billes ou à galets formé de deux coulisses et deux côtés auxquels on assemble un fond, une façade et un dos pour former un tiroir complet. Les exigences minimales pour la quincaillerie des caissons dans ce manuel de normes (NNAMA) sont basées sur l'ANSI/BHMA A 156.9 que l'on retrouve sur le site de la BHMA (Builders Hardware Manufacturers Association, au,)



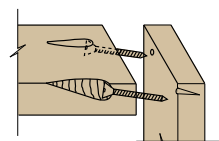
PARTIE AVANT D'UN MEUBLE (*CABINET FACE*) : La surface la plus extérieure d'un meuble, permettant l'accès à l'intérieur de celui-ci, incluant le parement des portes, des tiroirs et des faux tiroirs. N'inclut pas les bouts, côtés, dessus, fond et dos. Si le meuble est de type « ouvert » la partie avant correspond au chant avant exposé du caisson.



PEAU D'ORANGE (*ORANGE PEEL*) : Défaut de surface finie résultant de l'application d'un enduit qui ne s'écoule pas régulièrement et qui présente un aspect granuleux rappelant la texture d'une orange.

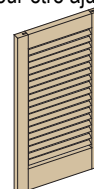


PERÇAGE FRAISÉ (*POCKET SCREW*) : Un assemblage à perçage fraisé est réalisé en alignant deux composantes perpendiculairement, en perçant en angle un trou pilote et un fraisage, puis de compléter l'assemblage en y insérant une vis conçue pour l'assemblage de caisson. Ce type d'assemblage est utilisé seulement pour des endroits où la surface de l'assemblage est cachée.



PERTE DE PLACAGE (*Veneer Loss*) : Le désalignement du motif et du fil résultant de l'équarrissage fait par le manufacturier dans une séquence de panneaux en placage de bois à agencement sur mesure ou préfabriqués.

PERSIENNE (*LOUVER*) : Une ou plusieurs lamelles de bois insérées dans un panneau selon un angle donné pour laisser passer la lumière, le son ou l'air. Peut être conçue pour être ajustable.



PEU (*FEW*) : Désigne un petit nombre, sans tenir compte de la disposition sur un panneau.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

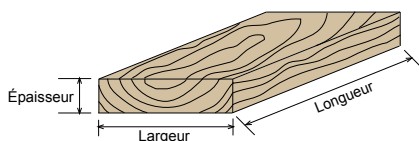
P (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

PHOTODÉGRADATION (PHOTODEGRADATION) : Désigne un effet de dégradation sur l'apparence des façades en bois qui sont exposées au soleil et à des sources lumineuses artificielles. Évidemment, si c'est toute la façade qui est exposée à une source lumineuse, elle se dégradera plus uniformément et la photodégradation sera à peine perceptible, alors que les surfaces partiellement exposées ou les surfaces avec des lignes ombragées présenteront une photodégradation non uniforme, plus apparente. Certaines essences, comme le cerisier et le noyer américains, sont plus sensibles que d'autres au phénomène de la photodégradation.

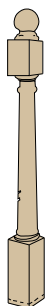


PIED MESURE DE PLANCHE (BOARD FOOT) : Unité de volume du bois représentée par une pièce de bois mesurant 12" (305 mm) de long, 12" (305 mm) de large et 1" (25,4 mm) d'épaisseur. On dit PMP en abrégé. Lorsque l'épaisseur de la pièce est inférieure à 1" (25,4 mm), on la considère comme si elle était de 1" (25,4 mm).



PIERRE RECONSTITUÉE (ENGINEERED STONE) : Matériau composite fabriqué de pierre concassée liée par un adhésif (le plus couramment une résine polymère — de nouvelles formules utilisent aussi un mélange de ciment). Cette catégorie inclue le quartz artificiel, le béton de résine et le marbre reconstitué. Aussi appelé « pierre agglomérée ».

PILASTRE (NEWEL POST) : Dans la fabrication d'escaliers, désigne le poteau dressé pour supporter ou recevoir une rampe d'escalier aux points critiques, comme au commencement, à un palier ou au sommet; c'est aussi le support intermédiaire principal d'un escalier tournant.



PILASTRE (PILASTER) : Colonne décorative cannelée, carrée ou sculptée, rattachée verticalement à un bâtiment ou à un meuble.

PIQUÉ (BIRD'S EYE) : Figures décoratives créées par de petites dépressions coniques présentes dans les cerne annuels externes du bois, qui semblent suivre la même ligne de contour des anneaux de croissance subséquents, probablement pendant de nombreuses années. Dans le processus de déroulage, les dépressions qui sont coupées transversalement se transforment en bouclettes qu'on désigne aussi sous le nom de moucheture.

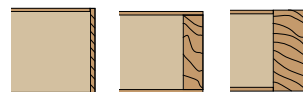


PIQÛRES OU TROUS D'ÉPINGLE (PIN HOLES) : Trous ou cavités d'aspect circulaire ou presque dans les surfaces exposées.



PLACAGE (VENEER) : Feuille de bois mince d'épaisseur uniforme, habituellement obtenue par déroulage, par tranchage d'une bille ou d'un quartelot. Son épaisseur peut varier de 1/100" (0,3 mm) à 1/4" (6,4 mm).

PLACAGE DE CHANT (EDGE BANDING) : Procédé consistant à appliquer un matériau sur le chant d'un panneau. Opération réalisée généralement à la machine au moyen d'une colle thermosoudable. Toutefois, les applications manuelles sont aussi permises. Les tolérances admises pour le placage des chants sont indiquées dans les présentes normes.

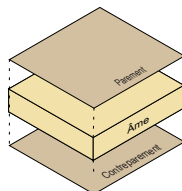


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

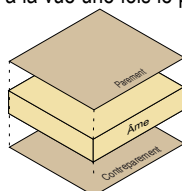
P (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

PLACAGE DE CONTREPEMENT (BACK VENEER) : Placage utilisé pour le côté caché ou semi-apparent de panneaux plaqués pour équilibrer la construction. Désigne aussi le placage destiné à former la face opposée au parement d'un contreplaqué, ou la moins belle face d'un panneau dans n'importe quelle classe de contreplaqué où l'on puisse distinguer le parement du contreparement.



PLACAGE DE PAREMENT (FACE VENEER) : La surface externe la plus exposée d'un placage de bois d'une porte, d'un panneau ou de toute autre composante exposée à la vue une fois le projet achevé.



PLACAGE DÉROULÉ (VENEER, ROTARY CUT) : Voir «Tranchage déroulé».

PLACAGE PAR TRANCHAGE SUR RIVE (VENEER, RIFT CUT) : Voir «Tranchage sur rive».

PLACAGE RECONSTITUÉ (RECONSTITUTED VENEER) : Les feuilles de placage sont initialement obtenues par tranchage. Les feuilles de placage sont ensuite teintées en une couleur spécifiée, puis collées ensemble dans un moule pour produire de grands blocs lamellés. La forme du moule détermine la configuration finale du fil. Le bloc est ensuite coupé en feuilles de placage présentant une apparence de continuité qui a été déterminée. Les placages reconstitués constituent une solution de rechange écologique aux essences de bois rares et exotiques, dont ils peuvent imiter l'apparence tout en étant exempts de défauts naturels.



PLACAGE SUR MAILLE (COMB GRAIN) : Le placage sur maille est sélectionné à partir du bois tranché sur rive qui produit un fil exceptionnellement droit et serré ressemblant à de longues mèches de cheveux peignés.

PLACAGE TRANCHÉ (VENEER, SLICED) : Opération de tranchage où une bille de bois est solidement maintenue dans une trancheuse, puis entraînée vers le bas contre un grand couteau qui débite la pièce de bois en feuilles. Voir «Tranchage sur rive», «Tranchage sur quartier» et «tranchage sur dosse».

PLAN DE MARCHE OU GIRON (TREAD) : Surface horizontale plane d'une marche d'escalier.

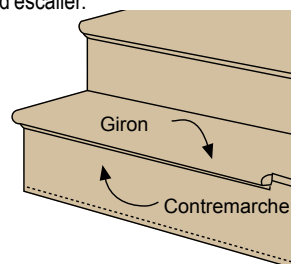


PLANCHE (BOARD) : Une pièce de bois devant être collée pour produire des panneaux de largeurs ou épaisseurs différentes.

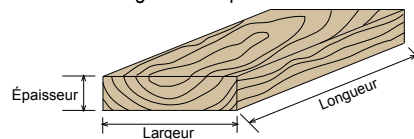
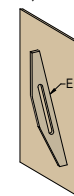


PLANCHE (PLANK) : Pièce de bois débitée, plus large qu'épaisse, dont l'épaisseur varie généralement entre 1-1/2" et 3-1/2" (38,1 et 88,9 mm) et large de 6" (152 mm) ou plus, placée avec sa dimension large à l'horizontale et utilisée comme section portante.

PLANÉITÉ (FLATNESS) : Caractéristique de la face d'un panneau présentant une surface unie et lisse, sans dépressions ni saillies.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

P (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

PLASTIQUE STRATIFIÉ (*HIGH PRESSURE LAMINATE*) : VOIR « HPL ».

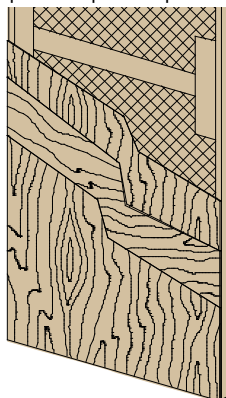
PLANS (*DRAWINGS*) : Les plans sont une partie des documents d'un projet qui, combinés avec les spécifications écrites, indiquent au manufacturier la portée, l'assurance de qualité, les exigences, le détail des soumissions, les dimensions, la manutention et les spécifications relatives aux produits. Voir Dessins d'atelier.

PLI (*PLY*) : Une seule feuille de placage, ou ensemble de feuilles disposées côte à côte, avec des rives adjacentes pouvant être collées ou non, et qui forment une couche dans un panneau de contreplaqué. Dans certaines constructions, ce terme est utilisé pour désigner d'autres constituants du bois comme le panneau de particules ou le panneau de fibres de densité moyenne (MDF).



PLI TRANSVERSAL (*CROSSBANDING*) :

Un pli placé entre une âme et un placage de parement dans une construction (contreplaqué) à cinq plis, ou un pli placé entre le placage de parement et le placage de contreparement d'une peau à trois plis dans une construction (contreplaqué) à sept plis. Lorsque la feuille de contreplacage est à fil droit, elle est placée perpendiculairement par rapport au fil du placage de parement. Lorsqu'il est utilisé avec des portes à revêtement stratifié, le contreplacage peut comprendre plus d'un pli.



PLIS INTÉRIEURS (*INNER PLIES*) : La couche intérieure d'un contreplaqué, les plis ou feuilles de placage autres que les plis extérieurs composant un panneau. Les plis centraux et transversaux sont considérés comme des plis intérieurs (voir Âme).



PLUS/MOINS (*PLUS/MINUS*) : Désigne l'écart positif ou négatif maximal autorisé d'un objet à un autre objet.

POCHE DE RÉSINE ET DE GOMME (*GUM POCKETS*) : Désigne les cavités bien définies, contenant ou ayant contenu une substance résineuse, qu'on retrouve entre les anneaux de croissance annuels.



POCHE DE RÉSINE ET DE GOMME (*PITCH POCKET*) : Cavité bien définie contenant de la résine située entre les cernes de croissance.



POLYESTER (*POLYESTER*) : En finition, désigne un enduit plastique avec une très haute teneur en matières solides, donnant un aspect mouillé, volumisateur.

POLYURÉTHANE (*POLYURETHANE*) : Un fini très résistant à l'usure, qu'on peut très difficilement réparer. Il est le plus couramment utilisé comme un système à deux composants, contenant des composés isocyanates multifonctionnels ou de l'uréthane hygro-réactif, avec une plus forte teneur en éléments solides que dans les laques. Les produits à composant unique (excluant l'uréthane hygro-réactif) sont généralement constitués d'uréthane pré-catalysé.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

P (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

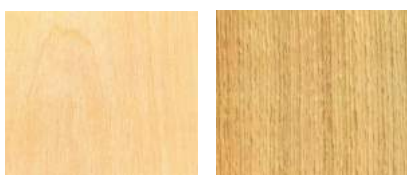
PONÇAGE À LA SABLEUSE (SANDED, MACHINE) : Ponçage d'une pièce de bois avec un rouleau à poncer ou un outil équivalent pour enlever les marques de couteau laissées par une machine.

PONÇAGE LISSE (SANDED, SMOOTHLY) : Lorsque poncé de façon à rendre la surface suffisamment lisse pour que toutes les marques laissées par les différentes machines d'usinage, les traces de ponçage, le ponçage transversal et toutes les autres imperfections de sablage puissent être masquées par le peintre en appliquant la couche de finition. La grosseur appropriée des grains de sablage varie selon la matière ligneuse à poncer; cependant, elle se situe généralement entre 120 et 150, et est prescrite selon le grade d'exécution des travaux.

PONÇAGE TRANSVERSAL (SANDED, CROSS) : Surface de bois poncée dans le sens contraire du fil.



PORES FERMÉS ET PORES OUVERTS (CLOSE GRAIN AND OPEN GRAIN) : La taille et la répartition de la structure cellulaire du bois influencent son aspect et son homogénéité. Les bois durs à fil grossier comme l'orme, le chêne, le frêne et le châtaigner sont des essences à « zones poreuses » (pores ouverts). Ces essences possèdent des figures et des motifs de fil caractéristiques. Les bois durs à pores fermés, comme le cerisier, l'érable, le merisier et le peuplier jaune sont des essences à « pores diffus ». La plupart des bois à pores diffus d'Amérique du Nord ont de petits pores compacts, et par conséquent, moins de figures et de motifs de fil caractéristiques. Par contre, certaines essences tropicales à pores diffus (p. ex., l'acajou) ont de grands pores.

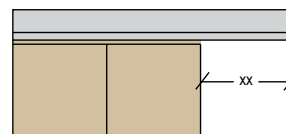


PORES OUVERTS ET PORES FERMÉS (OPEN GRAIN AND CLOSE GRAIN) : Voir Fil.

PORTE À ÂME ALVÉOLÉE (HONEYCOMB DOOR CORE) : Porte dont la partie centrale est formée d'un matériau en papier, bois ou autre matériau léger comportant des cavités formant une alvéole, laquelle assure une intégrité structurale. C'est sur cette alvéole qu'on dépose des bandes de placage au dos ou en travers de la porte.



PORTE À FAUX (CANTILEVER) : Structure en saillie dont une seule extrémité est fixée ou maintenue, comme un comptoir prolongé.



PORTE AUTOPORTANTE (STAND ALONE DOOR) : Une porte unique qu'il n'est pas nécessaire d'agencer sur le plan de la couleur ou du fil avec d'autres éléments dans la pièce, tels que : portes, meubles à caisson ou panneaux muraux.



PORTE CLASSÉE RÉSISTANTE AU FEU (FIRE RATED DOOR) : Désigne une porte qui a été construite de telle manière qu'après avoir été installée dans un assemblage et testée, elle répond à la norme ASTM E-152 (Méthode normalisée des essais de comportement au feu des portes) et peut obtenir la cote (C) de résistance au feu correspondant à 20 minutes (tiers d'une heure), 30 minutes (une demi-heure) ou 45 minutes (trois-quarts d'heure); la cote (B) correspondant à 1 heure ou à une heure et demie. La porte doit avoir été testée et arborer une étiquette indiquant l'organisme de test et d'inspection qualifié.

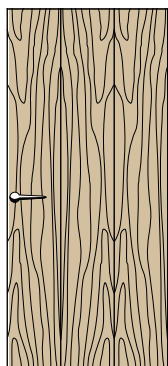


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

P (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

PORTE PLANE EN BOIS (WOOD FLUSH DOOR) : Un assemblage constitué d'une âme, de montants et de traverses, et/ou d'alisées embrevées, avec un revêtement à deux ou trois plis sur chaque côté de l'âme. Tous les constituants sont composés de bois, de dérivés du bois ou de plastique stratifié.



PRÉFINI (PREFINISHED) : Contrairement au terme « fini au chantier », il s'agit d'un produit qui est livré au chantier revêtu de sa finition.

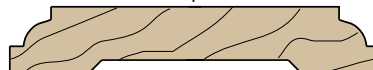
PRESSÉ (PRESSED) : Si dit d'un panneau dont la fabrication a nécessité l'application d'une pression mécanique, à chaud, à froid ou sous vide jusqu'à ce que la colle se stabilise et durcisse..

PRODUIT D'IMPRÉGNATION ET PRÉSERVATION DU BOIS (PRESERVATIVE) : (Nom) Une solution de traitement empêchant l'altération et la décomposition des tissus ligneux; (adj.) ayant la capacité de protéger le bois en inhibant la croissance des champignons responsables de la décomposition. Les exigences minimales sont basées sur la norme WDMA I.S. 4-15A de la Window and Door Manufacturers Association (WDMA) au wdma.com

PRODUIT DÉRIVÉ DU BOIS (WOOD BASED PRODUCTS) : Tout matériau qui est principalement fait de bois, de placage, ou de matériau fait à base de papier, comme le plastique stratifié, le stratifié massif et le bois d'ingénierie.

PRODUIT NON DÉRIVÉ DU BOIS (NON WOOD BASED PRODUCTS) : Tout matériau qui n'est pas fait de bois, de placage, ou de matériau fait de base de papier. Les produits non dérivés du bois les plus communs sont les surfaces solides, les pierres, les métaux, les tissus, le gypse et la maçonnerie.

PROFIL (PROFILE) : Une coupe donnant un aspect profilé à l'une ou plusieurs arêtes. Les chants avec les coins arasés sont compris dans les profils. Les extrémités et les surfaces peuvent aussi être dotées de profils.



PROPAGATION DE LA FLAMME (FLAME SPREAD) : Propension d'un matériau à brûler ou à propager les flammes, et qui est déterminée par une méthodologie scientifique en laboratoire telle que : la norme « NFPA 255 Standard Method of Test of Surface Burning Characteristics of Building Materials » et la norme « NFPA 286 Standard Methods of Fire Tests for Evaluating Contribution of Wall and Ceiling Interior Finish to Room Fire Growth » que l'on peut retrouver sur le site de la NFPA (National Fire Protection Association, nfp.org).

PROTOTYPE (MOCK-UP) : Échantillon d'un projet fabriqué par le manufacturier pour démontrer à son client les matériaux, les assemblages, les finis et les tolérances qu'il veut lui proposer. Cependant un prototype n'élimine pas les exigences sur les dessins d'atelier à fournir que l'on retrouve au chapitre 1. Ces prototypes peuvent devenir des parties intégrantes du projet final, si approuvé par le client.

PUITS D'ESCALIER OU TRÉMIE (WELL HOLE) : Espace vide dans lequel un escalier est installé.

PURGÉ D'AUBIER (ALL-HEART) : Se dit d'une pièce tout bois de cœur; sans bois d'aubier.

PVA (PVA) : Adhésif pour le bois dont le composant principal est de l'acétate de polyvinyle. Il est mieux connu sous les noms de colle à bois, colle blanche, colle de charpentier, et colle PVA.

PVC (PVC) : Abréviation anglaise couramment utilisée de « polychlorure de vinyle », un revêtement décoratif ou placage de chant en matière plastique.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

Q / R

I

P

DP

UG

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

A

G

Q

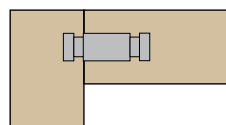
QUARTELLE (FLITCH) : Désigne l'ensemble de feuilles de placage tirées d'une bille (ou d'une section), et conservées dans l'ordre où elles ont été tranchées.



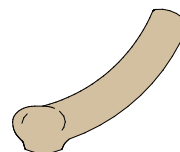
QUARTS (QUARTERS) : Épaisseurs commerciales habituellement liées à l'achat ou aux spécifications relatives aux bois de feuillus, par exemple « cinq quarts » (5/4 de 1") signifiant 1-1/4" (31,8 mm) d'épaisseur.

R

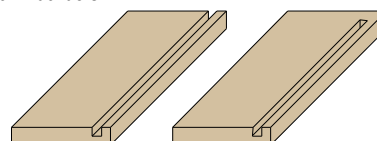
RACCORD À GOUJON (DOWEL LINK) : Cheville synthétique et cylindrique, conçue pour l'assemblage des armoires. On l'insère dans un logement usiné de manière à être auto-serrant et auto-bloquant.



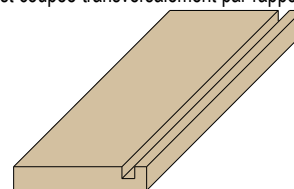
RACCORDS (EASEMENTS) : Courtes sections incurvées d'une main courante nécessitant des variations de hauteur, d'élévation ou de direction.



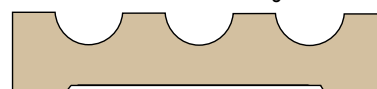
RAINURE (GROOVE) : Entaille rectangulaire à trois surfaces coupée parallèlement au fil du bois.



RAINURE (PLOW) : Une encoche rectangulaire (dotée de trois surfaces) coupée parallèlement au fil de la pièce de bois, contrairement à une entaille (ou dado) dont la rainure est coupée transversalement par rapport au fil.



RAINURÉ AU DOS (BACKED OUT) : Large zone peu profonde creusée sur la face arrière de larges moulures massives et certains cadres; permet à l'élément de couvrir des surfaces irrégulières.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

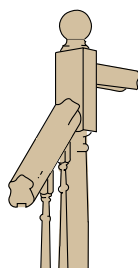
R (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

RAINURÉ EN V (V-GROOVED) : Canaux usinés en V ou en U sur une surface pour lui donner un effet décoratif. Les rainures en V sont le plus souvent utilisées pour l'assemblage de panneaux muraux mal appariés ou agencés à tout-venant, les rainures tombant sur les joints longitudinaux des éléments de placage pour donner l'aspect de madriers.



RAMPE (RAILING) : Main courante d'un escalier que l'on peut agripper par la main.



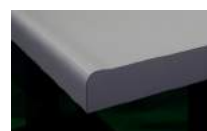
RAYON MÉDULLAIRE (MEDULLARY RAY) : Rayons de bois qui s'étendent radialement à partir du cœur d'une bille de bois jusqu'à la circonférence extérieure. Ces rayons servent principalement à emmagasiner la nourriture pour l'arbre et à la transporter sur un plan horizontal. La hauteur de ces rayons varie de quelques cellules pour certaines essences jusqu'à dépasser 4" (102 mm) pour les chênes. Ce sont les rayons des chênes qui produisent l'effet de flocon qu'on retrouve communément dans le bois débité sur quartier.



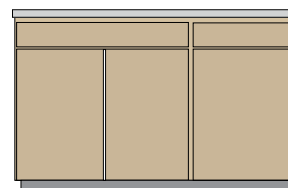
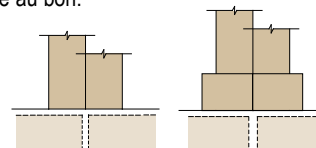
RAYON MÉDULLAIRE (RAY) : L'une des structures radiales qu'on retrouve dans un arbre, emmagasinant la nourriture et la transportant horizontalement dans le tronc. Dans le bois de chêne débité sur quartier, les rayons produisent un effet de mouchetures ou de flocons.

REBORD (LIPPED EDGE) : Voir « REBORD ANTI-GOUTTE ».

REBORD ANTI-GOUTTE (NO DRIP / LIPPED EDGE) : Désigne un type de rebord qui retient les fluides sur le dessus du comptoir, les empêchant de s'en écouler.

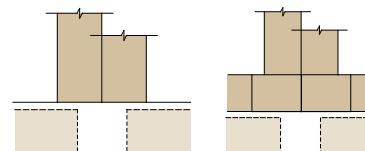


RECOUVREMENT AFFLEURANT (FLUSH OVERLAY) : S'applique à la construction des meubles à caisson dont les portes et les tiroirs sont installés de façon à recouvrir les éléments du châssis ou les cadres de façade des meubles, tout en laissant entre les surfaces de façade l'espace ou le jeu nécessaire au bon.



RECOUVREMENT AVEC RETRAIT (REVEAL OVERLAY) :

Meubles à caisson dont les façades de portes ou de tiroirs couvrent partiellement les éléments du bâti en laissant des espaces entre les surfaces de façade pour créer des effets décoratifs.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

R (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

RÈGLES DE CLASSIFICATION (GRADING RULES) : La plupart des bois durs sont classifiés en fonction des règles établies par la National Hardwood Lumber Association. Les bois tendres, par contre, sont classés par plusieurs associations de classement, dont les trois principales sont : la Western Wood Products Association, le Southern Pine Inspection Bureau et le Redwood Inspection Service.

- Même si le bois doit être acheté par les fabricants conformément à ces règles, ces dernières ne doivent pas servir à déterminer le bois à utiliser pour les travaux de menuiserie architecturale. Il faut utiliser le classement des travaux établi en vertu des normes précisées dans le présent document pour les produits de menuiserie fabriqués.
- Le contreplaqué de bois tendre est classifié par l'American Plywood Association (APA, Engineered Wood Association). Les marques de classement sont estampillées au dos ou sur la rive de chaque panneau de contreplaqué.
- Le contreplaqué de bois dur est fabriqué selon les normes de la Decorative Hardwoods Association (anciennement HPVA). Ces derniers classements sont rarement indiqués sur les panneaux.

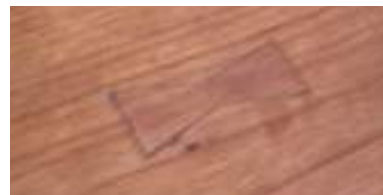
RELIEF (RELIEF) : Défini comme étant la différence de niveau entre 2 parties d'une surface ou lorsqu'un élément de la surface est saillant ou rentrant sans toutefois être détaché.



RENFORT (STRETCHER) : Terme désignant une traverse d'une armoire de comptoir servant à fixer le comptoir en place, à espacer le panneau de bout ou encore, placé sous un tiroir ayant pour fonction de butée d'arrêt.



RÉPARATION (REPAIRS) : Bouchon, placage, ou matière de remplissage insérée et/ou collée dans le placage ou le panneau, permettant d'obtenir une surface sans défaut.



RÉPARATION HARMONISÉE (REPAIRS, BLENDING) : Insertion de bois ou d'un mastic dont la couleur est similaire à la couleur du bois avoisinant pour donner un aspect homogène.



RÉSINE À BASE DE PHÉNOL-FORMALDÉHYDE OU ADHÉSIF PHÉNOLIQUE (PHENOL FORMALDEHYDE RESIN) :

Normalement utilisée pour la construction extérieure. Les contreplaqués et les portes liés avec ce type d'adhésif offrent une grande résistance à l'humidité. Les types les plus courants doivent être pressés à des températures élevées pour favoriser le processus de durcissement.

RÉSINE NATURELLE OU POIX VÉGÉTALE (PITCH) : Une accumulation de résine se produisant dans les interstices du bois ou dans les cellules mêmes du bois.

RÉSINE RÉSORCYNE FORMOL (RESORCINOL

FORMALDEHYDE RESIN) : Une combinaison de résine et de durcissant conçue pour le travail du bois, résistant à l'immersion dans l'eau sur de longues périodes et hautement résistante à la lumière ultraviolette. Cette résine est transformée en colles très résistantes à l'eau.

RÉSINE URÉE-FORMOL (UREA FORMALDEHYDE RESIN) : Résine habituellement utilisée pour les assemblages de type I; relativement résistante à l'eau. Elle a souvent besoin d'être durcie à chaud, mais peut durcir à la température ambiante, avec le temps.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

R (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

RÉSISTANCE À L'ABRASION (ABRASION RESISTANCE) :

Résistance à l'usure par frottement.

RETENU (CAPTURED) : Une composante dont son périmètre est mécaniquement attaché ou jointé à une autre composante évitant ainsi le voilement.

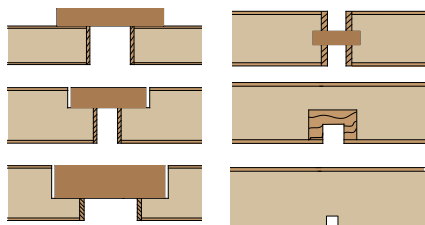
RETOUR (RETURN) : Prolongement d'une moulure ou d'une saillie dans une autre direction, habituellement à angle droit.



RETRAIT POUR MEUBLE (REVEAL, CABINET) : Dans un meuble, espace entre les chants d'une porte et les cadres intérieurs. Que ce soit pour une construction à recouvrement avec retrait ou à recouvrement affleurant, le retrait représente le pourcentage de chant visible du caisson quand la porte est en position fermée.



RETRAIT POUR PANNEAU (REVEAL, PANEL) : Détail de conception esthétique utilisé dans les murs et plafonds. Il permet un jeu décollant de l'expansion ou de la contraction entre des panneaux adjacents. Le retrait représente cet espace entre des panneaux ou des éléments de menuiserie adjacents qui permet de compenser les phénomènes d'expansion ou de contraction. Certains retraits sont purement décoratifs et ne servent qu'à mettre en valeur des joints, des détails architecturaux ou des effets visuels.



REVÊTEMENT (OVERLAY) : Matériau utilisé pour apposer ou laminier un placage de bois ou un élément décoratif, comme du plastique stratifié ou de la mélamine, sur l'une ou les deux faces d'une âme donnée, comme un contreplaqué, un panneau de particules ou un panneau de fibres à densité moyenne.

REVÊTEMENT DE SURFACE HAUTE DENSITÉ [HDO]

(HIGH-DENSITY OVERLAY [HDO]) : Contreplaqué à âme de placage présentant une ou deux surfaces composées de fibres cellululosiques imprégnées de résines phénoliques thermodurcissables collées ensemble sous l'effet de la chaleur et de la pression. Le HDO procure une surface très résistante convenant à des applications telles que les coffrages de béton et les réservoirs industriels. Le revêtement de résine résiste à des conditions difficiles, à l'abrasion, à la pénétration d'humidité et à la détérioration causée par plusieurs produits chimiques et solvants communs, sans qu'une finition additionnelle ne soit nécessaire. Les normes relatives au HDO sont établies par la Engineered Wood Association (apawood.org), et les exigences minimales sont basées sur le Voluntary Product Standard PS 1 (nist.gov).



REVÊTEMENT INTÉRIEUR D'ARMOIRES (CABINET LINER) :

Voir « CLS ».

REVÊTEMENTS INTUMESCENTS (INTUMESCENT COATINGS) :

Couche d'une substance protectrice pouvant être appliquée sur la surface de produits inflammables pour réduire leur niveau d'inflammabilité au moyen d'une réaction chimique générée par la chaleur, entraînant un gonflement et la formation d'une couche isolante sur la surface.

ROULURE (SHAKE) : Séparations ou ruptures des fibres du bois dans le sens du fil et dont la plus grande partie survient entre les cernes de croissance annuels (voir Fil irrégulier).



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

R (suite) / S

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

RUBANAGE (STRIPE) : Figure rubanée ou rayonnée produite par un motif régulièrement entrecroisé du fil :

- **CASSÉ (BROKEN STRIPE)** - Une modification de la figure rubanée. Un motif spiralé ou entrecroisé du fil produisant une figure rubanée dont les bandes se rapprochent et s'éloignent par rapport au sens général du fil, faisant en sorte que la structure rubanée du fil ne suit pas une ligne continue sur toute la longueur de la quartelle.
- **UNI (PLAIN STRIPE)** - Alternance de bandes foncées et claires se profilant en continu sur toute la longueur d'une pièce de bois aux cernes bien définis, qui a été tranchée sur quartier.
- **GOUTTE DE PLUIE (RAINDROP)** - Lorsque des vagues de fibres ligneuses apparaissent isolément ou en groupes avec un espacement important entre elles, la figure qui en résulte ressemble aux stries que font les gouttes de pluie lorsqu'elles s'écrasent en angle sur un carreau de fenêtre.
- **RUBANÉ (RIBBON STRIPE)** - Lorsque les billes de certaines essences de bois à fil entrecroisé, comme le bois d'acajou, sont tranchées sur quartier, elles peuvent produire des surfaces marquées de larges bandes ininterrompues.
- **INTERROMPU (ROE)** - Also called "roey." Courte figure rubanée ou striée apparaissant sur les surfaces d'une pièce de bois tranchée ou débitée sur quartier, produite par le motif spiralé de fibres ligneuses ou le motif entrecroisé du fil dans les cernes de croissance. La croissance irrégulière des cernes donne des bandes alternant avec des tons de couleur variés et différents degrés de lustre.

S

SAPIN DOUGLAS (DOUG FIR) : Nom commun généralement attribué aux résineux du groupe « genus Pseudotsuga » dans la famille des Pinacées. On le désigne parfois en anglais sous les noms « Douglas tree », « False Hemlock » ou « Oregon Pine ». Le bois de coeur du sapin douglas affiche une résistance modérée à la pourriture. On l'utilise pour des usages extérieurs requérant une finition lisse. On apprécie son fil droit pour la fabrication de petites pièces droites en menuiserie. Son fil est généralement droit



SCÉLLANTS OU APPRÊTS (SEALERS) : Produits d'étanchéité produisant un revêtement ponçable, et tenace avec une bonne résistance à l'humidité, et une surface lisse permettant l'application d'une couche de finition. Ils contribuent au renforcement et à la clarté du produit fini.

SCÉLLEMENT (SEALING) : Procédé qui consiste à appliquer un produit de finition résistant à l'humidité sur les chants des découpes et les endos de panneaux.



SCL (SCL): Voir « Bois de charpente composite ».

SÉCHAGE (SEASONING) : Processus permettant au bois nouvellement scié de perdre de l'humidité sans l'apport d'un procédé mécanique de séchage comme par exemple un séchoir, dans le but d'obtenir une teneur en humidité optimale. Également désigné par « séchage à l'air libre ».



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

S (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

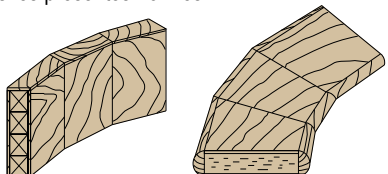
SÉCHÉ À L'AIR (*AIR DRIED*) : Séché par une exposition contrôlée à l'air libre, en plein air ou à couvert, sans chauffage artificiel.



SÉCHÉ AU SÉCHOIR (*KILN-DRIED*) : Bois d'oeuvre mis à sécher dans une chambre fermée (séchoir) dans laquelle l'élimination de l'humidité est contrôlée par chaleur artificielle et par humidité relative contrôlée.

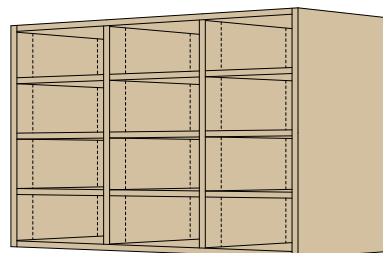


SECTION SEGMENTÉE (*CHORD SEGMENTATION*) : Processus qui consiste à couper des moulures droites en petites longueurs pour ensuite les réassembler autour d'une âme courbe ou arrondie. Ce procédé n'est pas permis dans les présentes normes.



SÉLECT (*SELECT*) : Un terme de classification du bois d'oeuvre. Aussi, dans les spécifications architecturales, le terme « sélect » est souvent employé pour décrire, clarifier ou qualifier les caractéristiques spécifiques requises du bois d'oeuvre provenant de feuillus; par exemple, si on utilise le terme « sélect » avec le bois d'érable blanc ou de bouleau blanc, cela signifie que le bois de bouleau ou d'érable naturel, marron, rouge et noir sont exclus.

SÉPARATEUR (*DIVISION*) : Composante interne d'une armoire qui n'est pas associée aux deux côtés, au dessus ou au dessous. Il s'agit plutôt d'un élément vertical ou horizontal qui compartimente une armoire en différentes sections.



SOLIDEMENT ATTACHÉ (*SECURELY ATTACHED*) : L'attachement d'une pièce à une autre en utilisant des éléments de la menuiserie d'agencement, un adhésif ou des attaches mécaniques approuvées, ou une combinaison de ces moyens. Les pièces ne sont pas considérées comme bien fixées si elles se désassemblent pendant une utilisation normale ou lorsqu'elles sont soumises à une contrainte jugée normale.



SOLIDEMENT COLLÉ (*GLUED, SECURELY*) : Désigne le collage de deux éléments ou plus avec un adhésif produisant un élément sans aucun décollement ou séparation.

SOLIDEMENT FIXÉ OU COLLÉ (*SECURELY FASTENED OR BONDED*) : Voir « Solidement attaché ».

SOULÈVEMENT DES FIBRES (*GRAIN RAISE*) : Voir Fil.



SOUS-COMPTOIR (*SUBTOP*) : Un élément de soutien séparé pour les comptoirs.

SP (*SP*) : Pour « solid phenolic », voir « Stratifié massif ».

SPÉCIFIÉ (*SPECIFIED*) : voir « Devis ».

SPÉCIFIER (*SPECIFY*) : voir « Devis ».

STRATIFIÉ DÉCORATIF BASSE PRESSION - LPDL (*LOW-PRESSURE DECORATIVE LAMINATE*) : Expression utilisée de façon générale pour désigner une variété de films de recouvrement et de papiers supports de couche, à la mélamine ou renforcés de polyester, qui sont plaqués à une âme. On les appelle habituellement mélamines ou revêtements en polyester. Les exigences minimales sont basées sur la norme ANSI/NEMA LD-3 de la NEMA (National Electric Manufacturers Association) au nema.org

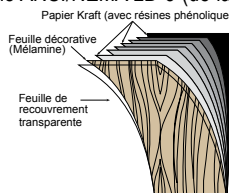
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

S (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

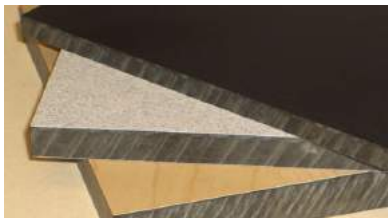
STRATIFIÉ DÉCORATIF HAUTE PRESSION - HPDL

(*HIGH-PRESSURE DECORATIVE LAMINATE*) : Plaques décoratives thermodurcissables stratifiées destinées à des fins décoratives. Les plaques sont constituées essentiellement de couches de feuilles de matériaux fibreux, comme du papier, imprégnées de résines de condensation thermodurcissables et consolidées sous pression et à chaud. Les couches supérieures présentent une couleur décorative ou des motifs imprimés. Le produit qui en résulte offre une surface exposée attrayante qui est durable et peut résister aux dommages causés par le frottement ou l'abrasion ainsi qu'aux alcalis, acides et solvants doux, conformément aux exigences précisées dans la publication LD-3 (dernière édition) de la National Electrical Manufacturers Association (NEMA). Les exigences minimales sont basées sur la norme ANSI/NEMA LD-3 (de la NEMA au nema.org)



STRATIFIÉ ÉPAIS (*THICK PHENOLIC*) : Voir « CGS - STRATIFIÉ MASSIF ».

STRATIFIÉ MASSIF (*SOLID PHENOLIC*) : Un panneau formé de résines phénoliques solides amalgamées de façon homogène avec une âme constituée de résines phénoliques renforcées par des fibres organiques et une ou plusieurs surfaces intégralement polymérisées de résines thermodurcissables non absorbantes et compatibles.



STRATIFIÉ MASSIF (*COMPACT LAMINATE*) : Voir « CGS ».

STRATIFIÉ PRESSÉ EN CONTINU [CPL] (*CONTINUOUS PRESSURE LAMINATE [CPL]*) : Papier décoratif imprégné de résines et thermofusionné sous pression à un endos imprégné de résine. Ses propriétés sont similaires à celles d'un plastique stratifié standard, et son épaisseur se situe généralement entre 0,4 mm et 1 mm. Le CPL est offert en feuilles pré-coupées à la longueur désirée ou en rouleau continu.

SUPPORT DE TABLETTE (*SHELF PIN*) : Pièce amovible de métal ou de plastique, avec ou sans butée, servant de support à tablette. Sa forme cylindrique permet l'insertion dans un trou percé dans le meuble.



SURFACE CACHÉE (*CONCEALED SURFACE*) : Surface qui normalement n'est plus visible après l'installation.

SURFACE SOLIDE (*SOLID SURFACE*) : Panneau massif, moulé, formé d'une résine polymérisée qui rehausse son aspect et ses propriétés. D'une épaisseur homogène, le panneau de surface solide ne requiert pas de finition. Ses joints sont à peine visibles et il peut être retouché sans laisser de trace. Les exigences minimales sont basées sur la norme ANSI/ICPA SS-1 de la CPA (Composite Panel Association) au icpa-hq.org

SURFACE SUPÉRIEURE PLANE (*TOP FLAT SURFACE*) : Surface plane pouvant être poncée avec une ponceuse à rouleau.

SURFACES APPARENTES (*EXPOSED SURFACES*) : Surfaces qui restent apparentes après installation.

SURFACES EXTÉRIEURES APPARENTES (*EXPOSED EXTERIOR SURFACES*) : Aux fins des présentes normes, en particulier en ce qui a trait aux meubles à caisson ou à structure, cette expression désigne toutes les surfaces extérieures exposées à la vue.

SURFACES INTÉRIEURES APPARENTES (*EXPOSED INTERIOR SURFACES*) : Aux fins des présentes normes, en particulier en ce qui a trait aux meubles à caisson, cette expression désigne toutes les surfaces intérieures exposées à la vue comme l'intérieur d'un meuble à caisson dont les portes sont ouvertes ou à travers des portes transparentes.

SURFACES SEMI-APPARENTES (*SEMI-EXPOSED SURFACES*) : Surfaces qui sont uniquement visibles lorsqu'examinées de près. Dans les meubles à caisson, désigne les surfaces intérieures visibles uniquement lorsque les portes ou les tiroirs sont ouverts.

SURPULVÉRISATION (*OVERSPRAY*) : Se dit d'une surface sèche présentant des boursouffures ressemblant à des galets se produisant lorsqu'un enduit appliqué par vaporisation commence à sécher avant d'atteindre la surface.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

T

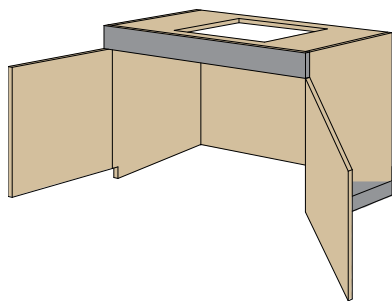
I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

T

TABLETTES AJUSTABLES (ADJUSTABLE SHELVES) :

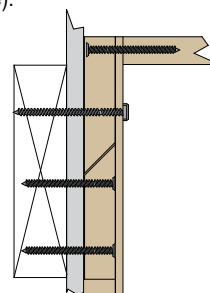
Généralement réalisées au moyen de multiples trous et de taquets en plastique ou en métal pour supporter les tablettes. Sauf indication contraire, la méthode d'ajustement est au choix du fabricant.

TABLIER (APRON) : Aux fins des présentes normes, désigne un élément horizontal placé sous le pourtour intérieur du comptoir, habituellement au niveau du dégagement pour le logement des jambes ou des aires ouvertes des évier.



TACHES DE COLLE (GLUE SPOTS) : Désigne la décoloration ou la barrière à la pénétration d'un fini causée par des infiltrations ou des plaques de colle qui n'ont pas été enlevées de la surface de bois apparente ou semi-apparente.

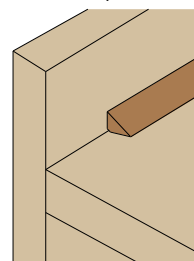
TAQUET (GROUND) : Désigne une petite pièce de bois étroite utilisée comme guide pour le plâtrage ou bien une base à laquelle on fixe les boiseries de garniture comme les plinthes, les corniches, etc. Les taquets s'appliquent également sur les ouvertures intérieures brutes ou rugueuses, notamment les portes et les fenêtres, le long des murs intérieurs à la ligne d'arrivée du plancher et partout où un lambris peut être installé. L'épaisseur d'un taquet doit correspondre à l'épaisseur combinée de la latte et du plâtre, alors que la largeur peut varier entre 1" (25,4 mm) et 3" (76,2 mm); ce qu'on désigne souvent sous l'expression « arrêt d'enduit » (autour des ouvertures intérieures et extérieures) et « arrêt de base » (lorsqu'utilisé au bas des murs d'une salle).



TASSEAU (GLUE BLOCK) : Pièce de bois, généralement de forme triangulaire, solidement collée à un joint angulaire entre deux éléments pour procurer une plus grande zone d'adhérence des colles.



TASSEAU BISEAUTÉ (CANT STRIP) : Tringle à section triangulaire utilisée pour faciliter la transition d'un plan horizontal à un plan vertical.



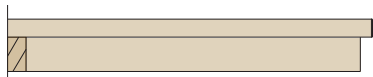
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

T (suite)



TASSEAU D'APPUI À ANGLE (FRENCH CLEAT) : Méthode d'accrochage aux murs utilisant un système invisible (un panneau ou une moulure) et composé de deux parties : l'une vissée au mur et l'autre vissée au dos de l'élément de menuiserie à fixer. Ces deux parties s'emboîtent puisque leur bord forme deux angles opposés de 45 degrés. Ce type de tasseau peut être utilisé pour soutenir des armoires. Toutefois, il faut s'assurer de la conformité aux normes des tests d'intégrité structurale des armoires murales telles que décrites dans l'**ANNEXE**.

TASSEAU DE TABLETTE (SHELF CLEAT) : Pièce faite de bois ou d'un autre matériau massif fixée au travers du mur, sous la bordure inférieure d'une tablette.

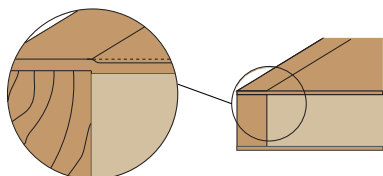


TEINTURE ET COLORATION ANORMALE (STAIN) : 1- En finition, on parle de teinture, un produit fini consistant en un colorant transparent que l'on applique uniformément en profondeur sur toute la surface d'un sujet pour mettre en valeur les fibres et le fil du bois. Le choix du type de teinture à utiliser dépend du résultat artistique recherché. 2- En ce qui concerne le bois naturel, on parle plutôt d'une variation de la couleur tendant vers le bleu ou le brun, qu'on ne doit pas associer avec le processus naturel du bois de cœur.

TEINTURES À ESSUYER (WIPING STAINS) : Se rapportent aux huiles ou solvants pigmentés qu'on applique sur le bois.

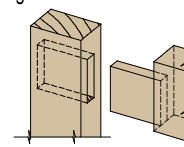
TEINTURES NGR (NGR STAINS) : Désigne les teintures qui ne soulèvent pas les fibres du bois et dont les pigments sont dissous par un solvant à évaporation rapide.

TÉLÉGRAPHIE (TELEGRAPH OR TELEGRAPHING) : Terme se rapportant aux produits de placage de bois ou stratifiés et désignant les variations de réfraction à la surface, phénomène par lequel la façade d'un panneau ou d'une porte laisse paraître un montant, une traverse, son âme, un pli de l'âme, la colle, une zone non couverte ou des impuretés. Il faudrait éviter d'utiliser des stratifiés ou finis très brillants parce qu'ils ont tendance à accentuer ce phénomène de télégraphie naturelle.



TENEUR EN HUMIDITÉ (MOISTURE CONTENT) : Quantité d'eau contenue dans le bois généralement exprimée comme pourcentage du poids du bois séché au four. Les exigences minimales dans ce manuel de normes (NNAMA) sont basées sur les publications du «US Forest Products Laboratory» au fpl.fs.fed.us/index.php

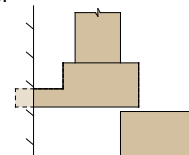
TENON (TENON) : Partie saillante aménagée à l'extrémité d'une pièce de bois destinée à s'ajuster dans une partie creuse (mortaise) correspondante d'une autre pièce de bois pour former un assemblage à tenon et mortaise.



TEXTURE OU GRAIN (TEXTURE) : Terme utilisé pour décrire la dimension et la distribution relatives des éléments constitutifs du bois. Le placage à grain grossier est lié aux essences de bois à croissance rapide et particulièrement dures, plus difficiles à couper. Le placage à grain fin est lié aux essences de bois à croissance plus lente et comportant moins de bois final; ce qui donne des fibres permettant une coupe plus facile.



TOLÉRANCE D'AJUSTEMENT (ALLOWANCE FILLER) : Désigne un léger ajout de dimensions prévu sur tous les côtés de la façade du caisson pour permettre à l'installateur de disposer d'un certain jeu de matériel qui lui permettra d'ajuster parfaitement le caisson à la forme du mur auquel il doit être fixé.



TOUT VENANT (MILL RUN) : Moulures fabriquées selon un modèle déterminé uniquement, non assemblées, usinées pour assemblage ou coupées à longueur. En anglais les termes « material only » et « loose and long » veulent dire la même chose que « tout venant ».

TRACES DE PLANTES GRIMPANTES (VINE MARK) : Bandes irrégulières s'étendant à travers le fil ou suivant une ligne diagonale par rapport au fil, causées par la croissance de plantes grimpantes autour de l'arbre.

T (suite)

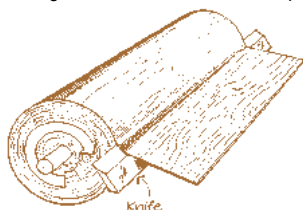
I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

TRAIT DE SCIE (KERF) : La rainure ou l'entaille laissée au passage de la scie sur le bois; désigne aussi la partie de bois enlevée lors du passage de la scie.

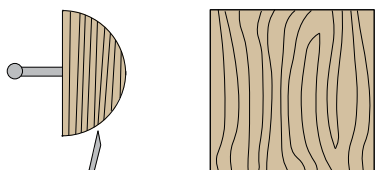


TRANCHAGE À PLAT (FLAT SLICING) : Voir « Tranchage sur dosse ».

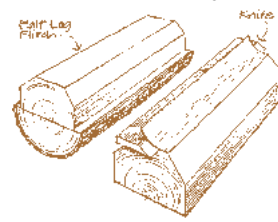
TRANCHAGE DÉROULÉ (ROTARY SLICING) : Méthode la plus communément utilisée pour préparer les placages des contreplaqués de résineux. La bille de bois est placée sur un plateau, puis tournée contre une lame fixe. Cela permet de produire des placages plus ou moins continus comme si on tirait une longue feuille d'un rouleau de papier essuie-mains.



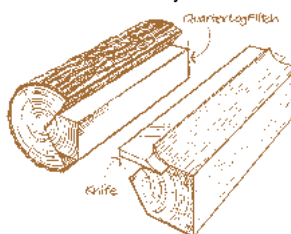
TRANCHAGE SEMI-DÉROULÉ (HALF ROUND SLICING) : Méthode de production de placage, semblable au tranchage déroulé, sauf que la bille est maintenue au moyen d'un dispositif qui permet une trajectoire formant un arc plus grand que si elle était maintenue entre pointes en son centre, comme dans le tranchage déroulé. Ce procédé permet d'obtenir des placages similaires au tranchage sur dosse ou à plat. Il permet aussi d'obtenir des placages similaires au tranchage sur dosse ou à plat.



TRANCHAGE SUR DOSSE (PLAIN SLICING) : Placage tranché le plus couramment utilisé pour les bois de feuillus. La bille est coupée en deux et une moitié est placée sur un chariot ou un tablier qui se déplace en un mouvement ascendant et descendant devant un couteau fixe pour produire les feuilles de placage en bois. La coupe se fait parallèlement à la moelle de la bille et à peu près tangentiellement par rapport aux anneaux de croissance annuels pour donner un placage tranché à plat.



TRANCHAGE SUR QUARTIER (QUARTER SLICING) : Produit un fil à motif rayé, droit chez certaines essences, à structures variées chez d'autres. Placage réalisé en coupant dans le sens radial par rapport à la moelle de façon à produire des effets de mouchetures ou de flocons, pouvant être en quantité illimitée. Dans le bois de certaines essences, surtout le chêne, les mouchetures sont produites en tranchant à travers les rayons médullaires.

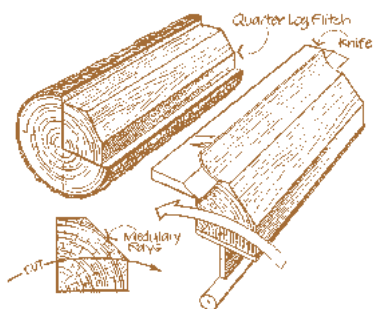


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

T (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

TRANCHAGE SUR RIVE (RIFT CUT) : Processus de tranchage semi-déroulé d'une bille avec un léger angle (environ 15 degrés) sur le plan radial permettant d'obtenir un fil droit. L'effet du tranchage sur rive peut être obtenu par un autre procédé de tranchage, et ainsi minimiser l'effet de moucheture. Environ 25% de la surface apparente peut présenter un effet dit de «flocon» dans le rayon médullaire.

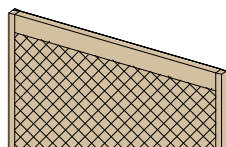


TRANCHÉ OU TRANCHE [SLICED (SLICE)] : Voir « Placage tranché ».

TRANSPARENCE (SHOW THROUGH) : Caractéristique d'un panneau plaqué dont les irrégularités de surface (comme des dépressions, des bosses, des marques laissées par une machine, laissant entrevoir l'âme ou les contours du cadre) se traduisent par des inégalités visibles.

TRAVAILLEUR DU BOIS (WOODWORKER) : Voir « Manufacturier. »

TRAVERSE (RAIL) : Désigne les pièces transversales ou horizontales d'un assemblage à montants et traverses ou les pièces transversales de l'âme d'une porte plane ou d'un panneau en relief.



TROU (HOLE) : S'applique aux cavités de toute nature.

TROUÉ (PECKY) : Aspect d'une surface présentant des poches de bois altéré causées par une carie localisée ou zones de bois présentant un changement brusque de couleur associé à des blessures causées par des coups de bec d'oiseau. Le picage est parfois considéré comme procurant un effet décoratif, notamment le pacanier et le caryer piqués par des oiseaux ou le picage des cyprès.



TROUS DE VERS (WORMHOLES) : Trous dans le bois résultant d'une infestation de vers.



TROUS DE VER (HOLES, WORM) : Trous causés par une infestation de vers d'un diamètre supérieur à 1/16" (1,6 mm).



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

U / V

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

U

UNITÉ D'ARMOIRE (CABINET UNIT) : Représente une armoire en un seul caisson, typiquement constitué de deux côtés, un dessus, et d'un fond. À cette structure peut s'ajouter un dos, des renforts, des bandes d'ancrages, des tablettes, des portes, des façades de tiroirs, des tiroirs, des cloisons, et de la quincaillerie.

V

VAGUE (SWIRL) : Figure obtenue lorsque la figure du fil du bois de la fourche s'estompe au profit de la figure du tronc.



VARIANTE DE COULEUR (BLENDING) : Changement de couleur visible mais qui n'altère pas l'apparence générale du panneau.

VERMOULURE (WORM TRACK) : Marques causées par différentes espèces d'insectes qui s'attaquent au bois apparaissant souvent comme des décolorations naturelles sous forme de traits droits ou ondulés suivant le fil du bois ou le traversant. On les qualifie parfois de « taches médullaires » chez certaines essences comme l'érable, le bouleau et d'autres feuillus à cause de la ressemblance de couleur avec leurs parties médullaires.



VERNIS (VARNISH) : Un enduit à base d'huile utilisé pour revêtir une surface avec un feuil brillant et résistant.

VERNIS À SÉCHAGE CHIMIQUE (CONVERSION VARNISH) : En finition, une catégorie de produits de finition à haute teneur en solide et qui présentent une excellente résistance aux produits chimiques à usage domestique.

VGf (VGF) : Sigle anglais pour « Vertical General Purpose Flame Retardant »; stratifié ignifuge vertical d'utilité générale.

VGP (VGP) : Sigle anglais pour « Vertical General Purpose Postforming Grade »; stratifié postformable vertical d'utilité générale.



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

V (suite)

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

VGS (VGS) : Sigle anglais pour « Vertical General Purpose Standard Grade »; stratifié vertical d'utilité générale de grade régulier.

VEILLISSEMENT ARTIFICIEL (DISTRESSING) : Dans le processus de finition, désigne un effet spécial de vieillissement résultant d'un traitement mécanique ou chimique.



VIS À DESSOUS PLAT (SURFACE BEARING HEAD) : Vis à tête homogène dont la partie inférieure présente une surface plane dont le diamètre est d'au moins deux fois supérieur à la tige. Lorsqu'elle est serrée, cette vis applique une pression uniforme sur les surfaces jointes. Pour les besoins de la présente norme, les vis et les rondelles ne sont pas considérées comme des éléments de soutien d'une surface.

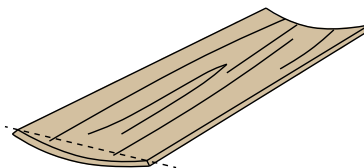


VIS À TÊTE ÉVASÉE (BUGLE-HEAD SCREW) : Similaire à la vis à tête fraisée plate; cependant, il y a un léger élargissement de la tige vers la tête, qui fait penser au pavillon d'un clairon. Ce terme sert généralement à identifier les vis à cloison sèche ou à panneau de plâtre. Elles ne sont pas permises dans les assemblages de menuiserie architecturale.



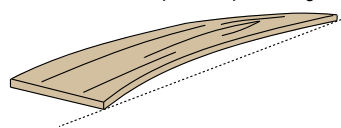
VISCOSITÉ (VISCOSITY) : Résistance à l'écoulement d'un fluide ou d'un semi-fluide.

VOILE TRANSVERSAL (CUP) : Déformation régulière de la surface d'une planche dans le sens de la largeur. Elle est mesurée au point le plus éloigné de la ligne droite sur le plan de la longueur.



VOILEMENT (WARP) : Dans une pièce de bois, toute déviation de la surface plane : voilement longitudinal de face, voilement longitudinal de rive, voilement transversal, gauchissement, ou une combinaison de ces déviations. Les restrictions relatives au voilement sont basées sur la forme moyenne de voilement, survenant normalement, et tout écart par rapport à cette moyenne (par exemple, de petits plissements) doit être évalué en fonction de son effet équivalent. Les pièces présentant plus d'une forme de voilement doivent être évaluées en fonction de leur effet combiné pour en déterminer la quantité permissible.

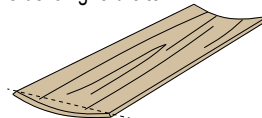
- **VOILEMENT LONGITUDINAL DE FACE (BOW)** - Déformation de la surface par rapport à une ligne droite tirée sur toute la longueur d'une pièce. Elle est mesurée au point le plus éloigné de la ligne droite.



- **VOILEMENT LONGITUDINAL DE RIVE (CROOK)** - Déviation latérale par rapport à une ligne droite tirée d'une extrémité à l'autre d'une pièce de bois. Elle est mesurée au point le plus éloigné de la ligne droite.



- **VOILEMENT TRANSVERSAL (CUP)** - Déformation de surface par rapport à une ligne droite tirée sur la largeur d'une pièce. Elle est mesurée au point le plus éloigné de la ligne droite.

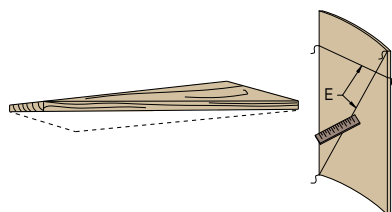


A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z

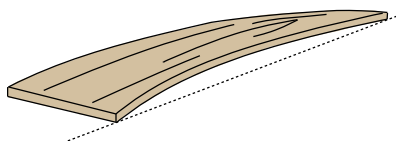
V (suite) / W & XYZ

I P DP UG 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 A G

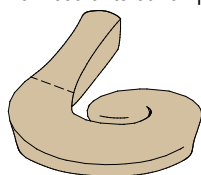
- **GAUCHISSEMENT** (*TWIST*) - Déviation longitudinale ou une combinaison de déviations longitudinales et latérales, formant une vrille ou une spirale. Elle est mesurée en calculant la distance de soulèvement de la rive à une extrémité de la pièce par rapport à une surface plane contre laquelle les deux rives à l'autre extrémité de la pièce de bois s'appuient normalement. En ce qui concerne les portes, le voilement se rapporte à toute déformation de la porte elle-même et non à son lien avec l'encadrement ou l'embrasure dans lequel elle doit être fixée. La déformation est mesurée en plaçant une règle ou une corde tendue sur la face concave.



VOILEMENT LONGITUDINAL DE FACE (*BOW*) : Une déviation dans le sens de la longueur dans un plan perpendiculaire à la face d'une pièce. La mesure se fait au point le plus éloigné de la ligne droite.



VOLUTE (*VOLUTE*) : Enroulement sculpté en spirale terminant l'extrémité inférieure de la main courante ou rampe d'un escalier.



W

XYZ



FIN DU GLOSSAIRE

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X, Y, Z